



Le Quartier Latin

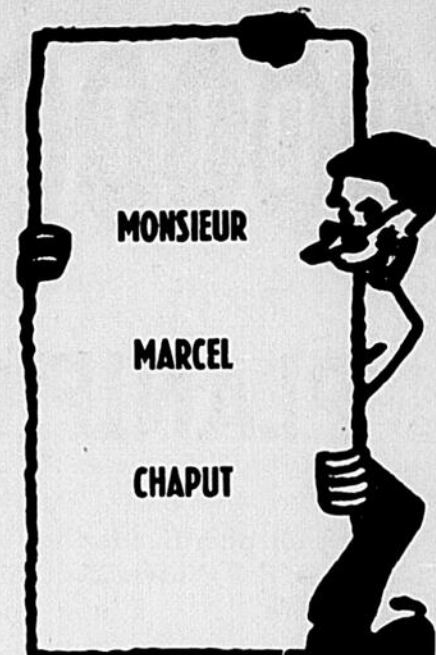
PORT PAYE A MONTREAL

Journal bi-hebdomadaire de l'Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal

BIEN FAIRE ET LAISSER BRAIRE

MONTREAL, 28 MARS 1963

VOLUME XLV — NUMERO 48



QUÉBEC DE DEMAIN

La nécessité d'une planification indicative

Les pouvoirs publics n'ont pas attendu à aujourd'hui pour intervenir dans l'orientation économique du Québec. Tant du côté d'Ottawa que de la capitale provinciale, des initiatives diverses se sont multipliées au cours des années, visant à modifier la répartition finale des revenus, à favoriser certaines activités ou certains groupes considérés comme prioritaires, à interdire certaines pratiques néfastes, à protéger des secteurs défavorisés, etc.

Inefficacité gouvernementale

L'efficacité de ces politiques multiformes, se manifestant tant sur le plan de la législation que de la dépense publique, peut être très souvent contestable, mais il n'en reste pas moins que l'intervention de l'Etat dans l'économie est un fait acquis et accepté de façon généralisée, sinon inconditionnelle. Bien que les déboursés de l'Etat à tous les niveaux représentent à l'heure actuelle plus du quart des dépenses totales de la nation, on affecte toujours de croire, contre toute logique, que nous sommes en régime pur de concurrence et d'initiative privée. Un équilibre général spontané et optimum est censé résulter de l'action des forces naturelles cherchant à favoriser la poursuite des intérêts particuliers.

L'expérience a démontré que cette vue idyllique des choses ne colle pas à la réalité. Des phénomènes de polarisation d'intérêts se sont développés qui ont rompu à

tout jamais l'équilibre des forces sociales. L'apparition d'effets de domination n'a pu être contrecarrée que par l'intervention de l'Etat qui toutefois n'agit souvent que de façon marginale et en quelque sorte à son corps défendant. Le secteur public s'est peu à peu développé au point d'être en mesure de mener maintenant une existence autonome. Rarement cependant les forces de l'Etat ont été orientées dans le sens d'une poursuite rationnelle de l'expansion économique.

Ainsi, un effort de lucidité permettra de se rendre compte que la poursuite particulière de ses intérêts par chacun des agents économiques ne permet pas de maximiser l'avantage collectif. Des gaspillages s'introduisent dans le système, des distortions apparaissent, de graves insuffisances se développent, de telle sorte que le plein emploi n'est pas réalisé, ou il le sera mais selon un rythme de croissance inférieur au potentiel, si on tirait pleinement parti des innovations technologiques et des ressources matérielles et humaines les plus productives.

A l'heure actuelle, c'est le chaos complet. L'Etat, à tous les paliers, dispose d'un potentiel d'action dont il n'est pas conscient. Aucune coordination n'existe entre le secteur public et le secteur privé; très peu entre les divers paliers gouvernementaux; trop peu encore, ce qui est plus surprenant, entre les diverses branches administratives relevant de la même autorité politique. Cela reste vrai

pour le gouvernement du Québec, bien que la situation ait tendance à se modifier depuis peu. Le même morcellement existe au gouvernement fédéral, comme l'a souligné récemment la Commission Glassco.

La planification démocratique ne constitue en fait que l'application à l'ensemble de la société des méthodes de gestion efficace que l'on s'attend de trouver dans tout organisme privé ou public. La différence essentielle est évidemment que dans une société démocratique hétérogène et relativement peu hiérarchisée, les centres de décision sont multiples et dispersés. D'où la nécessité urgente d'un mécanisme permettant d'ordonner ces décisions à la poursuite d'objectifs communs, établis collectivement.

Les pré-requis d'une planification

La planification s'exprime par deux démarches essentielles, tout aussi importantes l'une que l'autre et au cours desquelles on s'assure la collaboration de tous les agents de la vie économique: pouvoirs publics et intérêts particuliers. C'est ainsi seulement qu'on peut espérer atteindre la cohérence et l'efficacité dans les résultats.

La première démarche consiste à effectuer une prévision collective permettant de déterminer un taux de croissance global, et des taux particuliers aux divers secteurs et aux différentes régions. Après quoi, on vérifie dans quelle mesure les équilibres fondamentaux (épargne-investissement, balance des

(Suite à la page 2)

Planification: Panacée de tous nos maux

(prochain numéro)

● Nécessité d'une planification

Nécessité d'une planification indicative.
— Roland Parenteau

Le développement de l'industrie manufacturière.
— André Raynauld

La reconquête économique, condition de survivance.
— René Levesque

● Importance du circuit financier

Planification et contrôle du circuit financier.
— Vély Leroy

L'heure est venue de savoir quoi exiger.
— Rodrigue Tremblay

L'aspect monétaire du développement économique de la province de Québec.
— Robert Bertrand

La Bourse de Montréal et l'expansion économique du Québec.
— Henry Mhun

● Organes de planification

Le conseil d'orientation économique.
— René Paré

La société générale de financement.
— Gérard Filion

● L'éducation et la planification

Incidence de l'éducation sur l'économie.
— Michel Pelletier

EDITO

PLANIFICATION RÉGIONALE

Le mot planification est sur les lèvres de tous ceux qui s'intéressent au développement du Québec. Il y a une question que l'on oublie trop souvent de se poser cependant : pourquoi la planification doit-elle être faite à l'échelle provinciale plutôt qu'à l'échelle fédérale ? Doit-on faire primer les intérêts du Québec sur ceux du reste du Canada ?

La question est de prime importance puisqu'à première vue, le gouvernement central possède à peu près tous les pouvoirs (donc aussi les moyens d'action) qui peuvent permettre à l'Etat d'avoir une action vraiment décisive sur la marche de l'économie et ici je pense particulièrement au pouvoir sur les Banques et l'émission de la monnaie.

Deux arguments viennent cependant militer en faveur d'une planification régionale et ce sont ceux de l'efficacité et du nationalisme.

Le Québec étant en lui-même une entité beaucoup plus homogène que l'ensemble du Canada, il devient d'autant plus facile pour l'Etat de trouver les objets qui doivent être recherchés et de prendre les moyens pour les atteindre. En effet, la conception du bien public est d'autant plus simple dans notre province que chaque individu recherche le même bien soit pour l'instant la prospérité économique à l'échelle individuelle aussi bien que collective. Que faire pour remplir cette aspiration ?

Jusqu'ici aucun plan d'ensemble n'a été tracé et c'est justement pour nous aider à comprendre quelques-uns des problèmes qui se posent que ce numéro a été publié. Quant aux moyens, ils sont simplifiés par le fait que d'abord nous constituons une entité ethnique qui dans l'ensemble a été formée à la même école de pensée et ensuite par le fait que nous avons à faire face à un seul et unique phénomène celui de l'absence de pouvoir sur nos destinées économiques.

Quant à l'argument nationaliste, son élaboration ne constitue qu'une répétition. Doit-on préférer le bien du Québec au bien du reste du Canada ? A ceci nous répondons « oui » d'autant plus facilement que globalement le bien du Québec correspond à celui

du Canada puisque le pays tout entier ne peut que bénéficier de la force de l'une de ses composantes.

Actuellement, il est inutile de vouloir accomplir une action vraiment décisive sur l'émancipation économique de nos gens sans préférer la planification régionale à la planification centrale puisque aux yeux du gouvernement d'Ottawa certaines régions canadiennes sont beaucoup plus mal en point que la nôtre et doivent lui être préférées.

Qu'il suffise ici de citer l'ensemble de l'industrie de l'automobile : le gouvernement fédéral a accepté d'accorder des dégrèvements d'impôt à une usine scandinave intéressée à s'établir dans les Maritimes alors que semble-t-il, il refuse de le faire pour une Régie française qui désirerait obtenir les mêmes avantages pour une filiale québécoise.

A ce moment, la position fédérale est parfaitement défendable si on la regarde au niveau pan-canadien mais absolument intolérable lorsqu'elle est envisagée sous son angle québécois.

La difficulté naîtra toutefois au moment où le fédéral tentera d'élaborer et surtout d'appliquer ses propres méthodes de planification car c'est alors que se produira le choc entre l'idée du bien québécois et celle du bien canadien ; toutes les chances sont que dans certains domaines les visées d'Ottawa soient à l'opposé de celles du Québec comme déjà on peut le sentir dans notre projet d'aciérie québécoise.

Alors, qui triomphera ? Je réponds : « nous » parce qu'à ce moment, nous aurons commencé à sentir la puissance que peut nous donner la possibilité de maîtrise de notre économie et la prospérité individuelle.

Cependant pour qu'il en soit ainsi, il faudra que cette planification soit nationaliste car sinon elle ne nous donnera pas un plus grand contrôle que présentement et ne fera encore une fois qu'aider l'industrie canadienne-anglaise et américaine à prospérer, ce qui nous empêchera d'acquérir la puissance nécessaire pour nous opposer favorablement à Ottawa.

Pierre LAPOINTE

La nécessité d'une planification indicative

(Suite de la première page)

paiements, budget de l'Etat, etc.) sont réalisables, compte tenu des ressources disponibles, en matières premières, en main-d'oeuvre et en capitaux. On est ainsi forcé de choisir des options et d'établir des priorités de programmes, privés ou publics. Ces priorités ne s'expriment pas cependant la plupart du temps par l'exclusion totale de telle réalisation au bénéfice de telle autre, mais par l'accent mis sur certaines d'entre elles.

On remarquera que l'efficacité de la prévision est fonction de la valeur des instruments d'analyse dont on se sert, ce qui nous amène à constater à ceux que possèdent les pays engagés depuis quelque temps dans la planification. La comptabilité nationale prospective, les modèles économétriques, les tableaux de relations interindustrielles et l'analyse de rentabilité économique (benefit-cost analysis) sont des techniques que l'on mettra à contribution, techniques qui se perfectionnent d'année en année, dans la mesure où la nécessité de l'action les rend plus impérieusement nécessaires.

L'ensemble des prévisions plus ou moins détaillées que l'on obtiendra en fin de compte, incluant les objectifs et les moyens de réalisations prévus, constitue le plan. On remarquera qu'à ce stade une bonne partie des objectifs poursuivis sont atteints, si l'on a pris la précaution d'associer à la confection de ce plan, tous ceux qui éventuellement auront à le mettre en application, y compris les entreprises privées. Celles-ci y trouveront certes un avantage, parce qu'elles seront en mesure de substituer à leurs aléatoires prévisions particulières, une prévision de secteur, dont on aura au préalable vérifié la compatibilité avec les

autres objectifs collectifs et avec les ressources disponibles. Le risque de l'entreprise s'en trouve réduit d'autant, ce qui ne veut pas dire que la marge d'initiative privée en soit plus restreinte pour cela.

Par ailleurs, la consultation généralisée au moment de l'élaboration du plan est de nature à supprimer de nombreuses réticences de la part des entreprises privées. En effet leur connaissance de la façon dont les prévisions ont été préparées, leur conviction que la poursuite de l'intérêt général signifie pas nécessairement des brimades pour toute initiative privée découleront tout naturellement de cette façon de procéder, sans doute plus complexe et plus délicate, mais combien plus prometteuse.

L'élaboration d'un plan intégré permettra de plus aux diverses autorités gouvernementales de coordonner leur action. Chacune à l'heure actuelle agit dans le domaine de sa juridiction, sans se préoccuper si son activité aide ou nuit à celle des autres. Un plan bien conçu ne peut que suggérer soit des modifications à la législation existante dans l'optique des objectifs à poursuivre, soit des programmes d'actions coordonnés. Ainsi les options fondamentales du plan serviront de base à l'établissement de priorités propres à chaque service gouvernemental, ce qui a l'avantage d'assurer l'efficacité optima de la dépense publique, qu'il s'agisse d'investissements scolaires, sanitaires ou routiers, de politique de construction domiciliaire, de tourisme ou d'expansion industrielle.

(Suite à la page 4)

LE QUARTIER LATIN

journal bi-hebdomadaire de l'Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal

Membre de la Presse Etudiante Nationale

Directeur : Jacques Girard

Rédacteur en chef : Michèle Rivet

Secrétaire à la Rédaction : Michel Beaulieu

Comité éditorial : Guy Bertrand, André Dubois, Luc Martin, André Poirier, Claude Roy, André Smith, Michel Vennat, Stéphane Venne, Serge Ménard.
Section artistique : André Brochu, Jacques Tardif, Marc Laurendeau, Michel Amyot, Danielle Sauvage, Mireille Dansereau. Section économique : Hubert Lapierre, Michel Paquin, Georges Dahmen. Section de l'Éducation : Philippe Reid, Réginald Boucher, Jacques D. Girard, Marthe Lépine, Ghislain Clermont.
Section internationale : Pierre Hogue, Renée Lescop, Pierre Blache. Section Nationale : Suzanne Thomas, André Carrier. Section des Nouvelles : Robert Mackay, Suzanne Thomas, Francine Tougas. Section Politique : Jacques Poulin, Pierre Hogue, Renée Lescop, Robert Côté. Section Scientifique : Lorne Bouchard, Raymond Lafontaine, Pierre Rivest, Lionel Hervieux, Robert Ducharme, Claude Marullo, Yvon Séguin, Luc Desnoyers, Bernard Philogène, Pierre Desjardins.
Section sportive : Claude Chapleau. Caricaturistes : Cler, Stobin, André Lemieux.
Photographes : Danièle Sauvage, Pierre Savard, André Bohémier, Benoit Bergeron.

Publicité : Georges Lefebvre — RE. 7-6561
Abonnement pour l'année universitaire : \$3.00
C.P. 6128 — Local 707 — RE. 8-9616
2222, ave Maplewood, Montréal 26

Imprimé par :

Jacques de Lamirande Engr.
975, rue de Bullion, Montréal 18.

Le Ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

L'EUROPE EN AUTOMOBILE

Vente et Location d'Automobile pour l'Europe permis international — Cartes des pays d'Europe.

1176, rue Drummond, Montréal
UN. 1-0200 — UN. 1-3906

Jean XXIII, pape de l'optimisme

"C'est le génie de Jean XXIII d'avoir pressenti que le moment était propice à une rénovation intérieure de l'Église et d'en avoir ouvert la voie." Dans SÉLECTION du Reader's Digest d'avril, un article des plus intéressants passe en revue tout ce qui a été accompli au Concile en 1962. Lisez comment ce pontife remarquable a mis en branle des forces susceptibles de donner à la chrétienté une vigueur nouvelle. Achetez Sélection aujourd'hui même!

LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

— I —

Quand on se place du point de vue de la politique économique, on attache souvent trop d'importance à la structure des industries. Il n'y a pas de bonnes et de mauvaises industries ; et si on entend par structures, la composition ou l'importance relative des industries, il n'y a pas non plus de structure idéale, pas plus qu'il n'existe de complètes pour hommes de grandeur idéale. Si la préférence est donnée à certaines industries, c'est habituellement parce qu'on oublie qu'à chaque avantage correspond un inconvénient. L'opinion courante, je pense, préfère les industries à hauts salaires et les industries de biens de consommation durables, et, parmi celles-ci, les appareils électriques ménagers, les télévisions, l'automobile et les autres produits à prestige. L'industrie du meuble, par contre, est une industrie prolétarienne. Il est probable que l'estime dans laquelle on tient une industrie dépend dans une bonne mesure du prestige que donne l'acquisition du produit fabriqué par l'industrie. Quoi qu'il en soit de cette dernière observation, les préférences elles-mêmes sont rarement fondées sur des données objectives. Les industries à hauts salaires donnent peu d'emplois par unité de capital employé davantage. Les biens de consommation durables ont une demande plus élastique au revenu que (par exemple) les biens d'alimentation, par contre cette demande est moins stable et les emplois le sont aussi. Les industries exportatrices basées sur les ressources naturelles de la Province ne semblent pas avoir la faveur populaire, parce qu'on estime que les produits devraient plutôt être transformés sur place. C'est un vœu pieux, un souhait légitime, mais ce n'est pas sur le degré de transformation des produits qu'on peut fonder une politique économique, pas plus que la hauteur des buildings n'est un signe de la prospérité d'une ville.

En fait, la politique économique devrait mettre en oeuvre des dispositifs d'expansion générale et laisser le choix des industriels à développer aux mécanismes du marché. Il nous importe peu, il faut bien le dire, que ce soit l'industrie du ciment, du papier ou des liquides doux qui donnent de l'emploi à la main-d'oeuvre si les emplois sont là, en nombre suffisant. L'opinion publique n'accepterait certainement pas qu'on impose aux consommateurs une structure de dépenses plutôt qu'une autre de leur choix. Dans ce domaine, la politique économique est très discrète : elle laisse les prix monter ou elle les stabilise ; elle élève ou abaisse le taux d'intérêt de façon à faire augmenter ou diminuer les dépenses totales, mais elle

laisse à chacun de choisir le produit qui sera, en conséquence, acquis ou rejeté. De même dans le domaine de la production. L'Etat ne devrait pas privilégier directement une industrie, que ce soit sous forme de tarifs, de subsides ou d'une entreprise publique, (sauf l'éducation qui ne relève plus de l'initiative privée, et à l'exception d'un cas important dont je parle plus loin).

natoire quant aux pays avec lesquels nous commerçons) et libérale. Ensuite parce qu'il cherche à enlever d'autres obstacles particuliers à l'expansion, comme l'insuffisance de l'infrastructure économique (routes, énergie, transports, institutions financières, information, etc), comme aussi le manque d'instruction générale de la main-d'oeuvre ou le manque de techniciens contemporains. Nous enten-

me aussi le sont, à d'autres titres, certains contrôles inévitables des prix. On doit d'abord faire la preuve de ces incompatibilités par des analyses fouillées et une programmation sophistiquée ; ensuite quand la volonté d'intervention a véritablement fait place à ce calcul « social », l'Etat peut et doit alors puiser dans l'arsenal des armes correctives ou incitatives qui sont discriminatoires par définition.

déjà une bonne idée des industries manufacturières qui devraient surtout se développer au Québec d'ici quelques années. Les industries de biens d'alimentation, les industries textiles, le vêtement et plusieurs autres suivent à peu près l'accroissement du revenu national du Canada. Québec est déjà relativement spécialisé dans ces industries et le tarif canadien a beaucoup fait pour les faire naître, puis pour les maintenir. Advenant une politique tarifaire plus libérale, ces industries perdraient certainement de leur importance. Si autrefois, quand la technologie prédominante était fort simple, le coût de la main-d'oeuvre jouait un certain rôle dans la localisation des industries (rôle qu'on a d'ailleurs exagéré peut-être), il est presque certain qu'il n'en joue plus à l'heure actuelle, sinon les pays sous-développés qui disposent par excellence d'une main-d'oeuvre bon marché occuperaient les Etats-Unis depuis longtemps.

Par ailleurs, la demande s'élève plus rapidement dans les secteurs des biens de production et celui des biens de consommation durables. Mais ce sont les conditions d'offre des ressources nécessaires à la production et la politique économique qui détermineront si Québec conservera les marchés dont il dispose maintenant et s'il pourra les développer à l'avenir. Comme la dimension du marché est très importante dans ces secteurs et que le marché du Québec lui-même est très restreint, le succès dépend dans une très large mesure des possibilités d'exportation dans les autres provinces du pays et à l'étranger. C'est pourquoi une politique économique plus libérale, plus ouverte sur le monde nous paraît essentielle. En outre, comme il convient, ce sont les industries qui réussiront à abaisser davantage leurs prix par rapport aux concurrents étrangers qui connaîtront la plus forte expansion. Exprimée d'une autre façon, cette condition équivaut à dire que les industries qui pourront exploiter mieux les avantages comparatifs du Québec seront en avance sur les autres face à une demande mondiale équivalente. Il résulte donc qu'à nos yeux, ce sont les industries transformant les ressources minérales, forestières et agricoles (dans certains domaines seulement) qui accroîtront leur importance relative dans le Québec d'ici quelques années à moins qu'on accentue le protectionnisme. Il s'agit des produits des minéraux non-métalliques, des produits des métaux non-ferreux, des produits du bois et du papier.

Andre RAYNAULD



« ... mais ce n'est pas sur le degré de transformation des produits qu'on peut fonder une politique économique, pas plus que la hauteur des buildings n'est un signe de la prospérité d'une ville. »

— II —

Politique de l'Etat

Disons immédiatement que ce n'est pas là une politique de laisser-faire. Pour plusieurs raisons. D'abord et principalement parce que l'Etat s'occupe activement des conditions d'expansion générale. Sur le plan intérieur, par une politique de plein emploi, résolulement keynésienne (Sir Roy Harrod, qui n'est pas le dernier venu, disait « à l'outrance ») ; sur le plan extérieur, par un taux de change flexible, une politique tarifaire non discriminatoire (quant aux produits mais possiblement discrimi-

mons par là quelque chose de plus que la formation professionnelle communément entendue, i.e. un programme nous conduisant par exemple à la situation des E. U. où 70% de la main-d'oeuvre nouvelle a terminé au moins une 11e année d'une école secondaire non-professionnelle.

En dépit d'une telle politique d'expansion, il peut encore arriver que les calculs privés ne coïncident pas avec le calcul « social » dans les décisions d'investir. C'est l'exception mentionnée auparavant. Les liens domestiques d'interdépendance entre les industries en sont le principal fondement, com-

— III —

Structure « idéale »

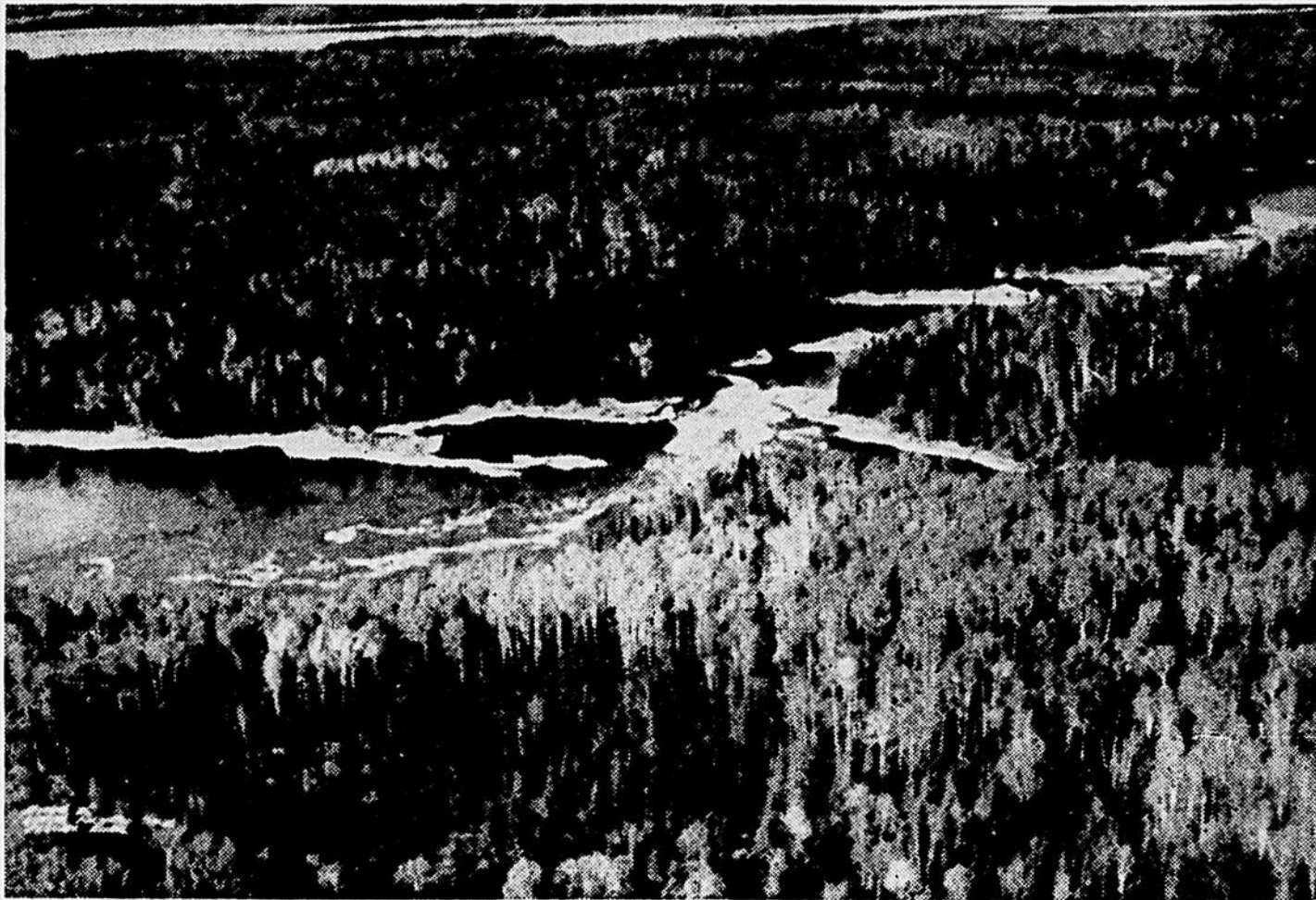
Quoique cette généralisation ne soit pas aussi significative qu'on le voudrait, il est néanmoins utile de dire que la « meilleure » structure des industries est celle qui résulte en la productivité la plus élevée par rapport à l'ensemble des facteurs de production étant données les conditions bien concrètes d'offre et de demande sur les marchés des facteurs et des biens. Les demandes étrangères et domestiques qui dépendent de ce que les consommateurs et les entreprises préfèrent consommer nous donnent

LA RECONQUÊTE ÉCONOMIQUE, CONDITION DE SURVIVANCE

Si on veut tenir compte des véritables réalités, le Québec n'est pas en premier lieu un morceau de la géographie nord-américaine ni une entité constitutionnelle, mais plus de 5 millions de personnes, dont la majorité sont Canadiens-Français. La seule chose peut-être à laquelle nous n'avons pas cessé de croire et dont nous avons toujours été profondément conscients, c'est que nous sommes un petit peuple d'origine française immergé

héréditaires, voilà la condition essentielle d'une survivance qui ne soit plus en forme de cul-de-sac. Comme individu, je m'en tirerai toujours; mais comme membre d'un peuple minoritaire et dépossédé, je ne vois pas comment je pourrais « tenir » encore bien longtemps sans m'atteler à cette priorité absolue.

S'il n'est pas un pays légal, le Québec est un pays réel, et c'est dans ce sens que tous les Canadiens doivent apprendre à



« Une économie à nous, et que nous en prenions le contrôle par tous les moyens légitimes en nous libérant de nos frousses héréditaires, voilà la condition essentielle d'une survivance qui ne soit plus en forme de cul-de-sac. »

dans la grande majorité anglo-saxonne de l'Amérique du Nord et que nous voulons continuer à vivre et à nous épanouir comme Canadiens-Français. De cette certitude héréditaire provient la majorité de nos « complexes » nationaux.

Or, une chose semble acquise depuis ces dernières années : c'est que la résignation à l'infériorité économique et sociale est devenue inacceptable.

La prise de conscience est faite

Si nous nous sommes rendus jusqu'ici, c'est que nous avons bien sûr un certain nombre d'institutions à nous qui ont permis à la vie française de se perpétuer et de se développer. Mais en même temps, ce sont elles, plus ou moins inconsciemment et sans doute par leurs carences surtout, ont provoqué le sursaut d'aujourd'hui.

L'insignifiance bête et corrompue de l'Etat, la mésadaptation de l'enseignement aux exigences d'une société industrielle et urbanisée, les retards honteux de la politique sociale, ont joué ce rôle classique de la digue derrière laquelle les flots de l'impatience et du dégoût des masses montent peu à peu, d'abord imperceptiblement, puis en s'accéléralant (disons : autour de la disparition de Monsieur Duplessis), pour déferler enfin en trombe sur toute la société.

Et incontestablement, cette trombe qui déferle sur notre société québécoise aujourd'hui est faite d'abord du courant rageur d'une prise de conscience des réalités économiques, d'un sentiment de plus en plus net d'une relation de cause à effet entre notre infériorité dans l'économie, et notre fragilité sociale et culturelle. Moi pour un, je crois que cette rage est bénéfique et que ses excès mêmes, inévitables de toute façon, nous feront plus de bien que de mal. Comme disait le père Hugo, mieux vaut être la dent que l'herbe; nous avons été tondus assez longtemps...

Reconquête économique et survivance

Une économie à nous, et que nous en prenions le contrôle par tous les moyens légitimes en nous libérant de nos frousses

considérer le Québec; c'est aussi dans ce sens que doit être conçu le développement économique s'il doit jouer son rôle. Il faut voir le Québec comme une entité économique, comme un tout à l'intérieur d'un autre grand tout économique. Il faut rendre cette entité économique, la plus complète possible et combler les déficiences qui existent par exemple dans les secteurs de l'industrie secondaire et de la transformation au Québec des richesses naturelles. Et il faut que cela se fasse, comme jamais auparavant, comme jamais on n'aurait osé l'imaginer auparavant, à la fois par nous et pour nous du Québec.

Rôle de l'Etat

Sauf tout le respect qu'on peut avoir pour les esprits honnêtement conservateurs, il faut que l'Etat soit présent, actif, protagoniste dans cette reprise en main. Car autrement, elle mourra éternellement à l'état de beaux discours.

La nationalisation, les études sidérurgiques, la Société de Financement, voilà autant d'étapes sur cette route. Mais ce ne sont que des étapes, et préliminaires encore.

Tout ceci n'est qu'une répétition de thèmes fréquemment repris depuis deux ans; cependant, il faut les répéter afin qu'on y croie finalement tous, car personne ne croira pour nous et surtout personne n'agira pour nous.

Toute notre aventure canadienne-française dépend du rôle et de l'orientation de notre économie. Et puisqu'on discute ici de la Confédération, nous pouvons conclure sans exagérer que son existence même est accrochée à l'expérience collective que nous vivons au Québec et qui doit aller s'accéléralant et se renforçant d'année en année.

Les résultats de cette expérience, et l'accueil qu'on leur fera dans le reste du pays, diront plus vite qu'on ne le pense, j'en suis sûr pour ma part convaincu, si le Canada qu'on a fabriqué en 1867 a encore une raison d'être.

René LEVESQUE,
Ministre des Richesses naturelles

Nécessité d'une planification indicative

(Suite de la page 2)

Le mythe du libéralisme

Toutefois, il ne faut pas se le cacher, des difficultés nombreuses surgiront dans la planification, tant au cours de la phase d'élaboration que de celle de la réalisation. La difficulté majeure est sans doute cette habitude invétérée d'individualisme qu'on retrouve dans tous les secteurs de la société. Aucune planification n'est possible sans une socialisation des activités économiques reposant sur une prise de conscience de la solidarité fondamentale entre les hommes et les groupes, et la volonté de s'employer à poursuivre les mêmes fins bénéfiques pour tout le monde.

Ces habitudes d'individualisme ne disparaîtront d'ailleurs que le jour où on se sera débarrassé du mythe de la concurrence « pure et parfaite ». Dans le régime actuel, la plupart des comportements sont influencés par la croyance en la philosophie libérale, croyance démentie par les faits. Il est illusoire de revenir à l'antique régime de la concurrence de petites unités. Par ailleurs la prise en charge des activités économiques par l'Etat nous apparaît inacceptable. La seule issue qui nous reste, c'est de nous accommoder de la situation actuelle, caractérisée par la concentration du pouvoir économique et social, mais de le faire de façon intelligente et conforme à l'intérêt général, par une planification rationnelle.

D'autres obstacles se dresseront sur la route : par exemple, en matière de prévision, la perméabilité de l'économie québécoise aux influences étrangères, et la difficulté de bien évaluer les flux réels de biens et de services. Sur le plan des réalisations, deux difficultés apparaissent majeures : a) la multiplicité des instances gouvernementales, ce qui n'est pas de nature à faciliter l'entente, étant donné la

(Suite à la page 9)

2 bureaux pour médecins et 1 bureau pour avocat ou notaire dans un édifice moderne.

M. Wilfrid Trahan,
440 - 6ème Ave, Grand'Mère

Bureaux pour professionnels

St-Denis 7282 — Simples \$75 — Doubles \$85 — Grande salle d'attente — Occupation 15 mai. CR. 6-8277 — NO. 1-7345

Appartements (3½ et 4½) — Occupation 1er mai — Edifice neuf et moderne — Face à l'U. de M. — Ascenseur — Toutes commodités et taxes payées.

TéL. : 739-7096

PLANIFICATION ET CONTRÔLE

Le bilan de l'exploitation des ressources naturelles du Québec, abandonnée à des intérêts étrangers, ainsi que le tableau d'une industrie secondaire mainte fois mise en échec au cours de ses tentatives d'expansion, ont provoqué une prise de conscience chez le peuple québécois. Il a vraiment fallu peu de temps pour que ce réveil s'exprimât par des dénonciations de toutes sortes et que l'on demandât d'étaler, aux yeux du public, plusieurs dossiers de nature à appuyer certaines revendications. On fit même davantage: déjà de nombreux efforts ont été dépensés afin de mettre un peu d'ordre dans le secteur des industries primaires et de libérer l'industrie secondaire de la pro-

tion sont donc deux mots qui résument bien leurs activités essentielles.

Distribuer des ressources, c'est les répartir entre divers emplois: c'est-à-dire, canaliser des facteurs de production vers des fins commerciales, industrielles, etc. C'est aussi imprimer une orientation à la croissance économique d'un pays ou d'une région. Car il arrive que telles industries soient favorisées plus que telles autres. Il s'agira tantôt d'une décision délibérée, tantôt d'une action inconsciente. En ce qui concerne le Québec, c'est dans la distribution des ressources financières qu'il faut souvent rechercher l'origine de bon nombre de difficultés qui accablent son économie. En l'affirmant, nous

elle peut être impérative à des degrés divers, selon les habitudes d'une société et selon l'étendue du contrôle effectivement exercé par l'Etat sur la vie sociale, politique et économique.

Informations et contrôle

Avoir le contrôle, c'est avant tout posséder des informations pour se les rendre utiles dans la poursuite d'objectifs, les uns immédiats, les autres lointains. Car après tout, c'est à la lueur des faits qu'il est vraiment possible d'exercer un contrôle effectif. Et lorsque nous pensons aux efforts de planification du Québec, ce sont à la fois la pénurie des renseignements pourtant indispensables, et des privations embar-

de Financement, récemment fondée, représente la deuxième solution. Il importe de la nantir au fur et à mesure de moyens d'action, facteurs de puissance qui lui permettront d'accorder du crédit à long terme et à des conditions avantageuses.

Loin d'éliminer le besoin d'informations sur les flux monétaire et financier, la création de cette société l'accentue au contraire. Car il faut des critères en vue de déterminer les besoins financiers de cette entreprise. L'on voudra également estimer l'efficacité de sa politique de crédit sur l'ensemble de l'économie québécoise, conformément aux directives établies dans ce programme d'action économique que constitue un plan.

sionnement en matières premières et en ressources énergétiques, etc. En d'autres termes, on ne saurait nier qu'il est déjà possible d'agir, même s'il faut aussi avouer que la province est actuellement trop handicapée pour entreprendre une véritable planification de son économie.

Le contexte politico-économique dans lequel évolue l'économie du Québec présente toutes sortes d'écueils qu'il faudrait savoir contourner pour réaliser certains projets de développement économique. Il suffirait d'une certaine hostilité des autres provinces à l'endroit d'un Québec désireux de planifier son économie, pour que le succès de certains projets se trouve gravement compromis et que des ef-

DU CIRCUIT FINANCIER

vince des entraves qui semblent la condamner toujours à l'état embryonnaire. A n'en point douter, la croissance économique de la province demeure l'objectif suprême. Cette fois, cependant, on la veut équilibrée. Et c'est à la planification que l'on désire recourir, fascinés par les résultats obtenus en France par exemple.

Toutefois, l'efficacité de la planification est conditionnée par de nombreux facteurs, dont le contrôle, par l'Etat, du circuit monétaire et financier. C'est à cet impératif que nous vous invitons à réfléchir dans les lignes qui vont suivre.

Rappelons la contexture du système économique dans lequel nous vivons.

Ce système est un monde où se côtoient des producteurs et des consommateurs, des prêteurs et des emprunteurs, dont les besoins n'ont cessé de se multiplier dans la variété: besoins de produits, de services et de crédit, qui ont fait surgir des besoins d'établissements de production et de distribution, d'institutions bancaires et financières diversifiées. Et c'est grâce aux échanges, facilités par la monnaie et par le crédit, que l'on aspire à la satisfaction de ces besoins multiples. Les échanges créent des flux de dépenses et de revenus, de prêts et d'emprunts qui, dans les systèmes économiques avancés comme le nôtre, sont canalisés dans les voies du système bancaire et financier. En fait, ces banques et ces institutions financières sont de véritables collecteurs et distributeurs de ressources financières de toutes provenances. Collection et Distribu-

sommes conscient de l'importance stratégique du poste de commande du circuit monétaire et financier. Et nous ne pouvons pas douter de la nécessité d'exercer un contrôle sur ce circuit si l'on veut être sûr de pouvoir matérialiser sa volonté sur le plan économique, du moins de façon sensible. Ce degré de contrôle étant inexistant, la volonté d'agir sur le plan économique à l'échelle d'un pays ou d'une province, est vouée à l'assaut de difficultés sans nombre et risque de défaillir devant tant d'obstacles et non moins d'incertitudes.

Bref, il importe que le gouvernement planificateur contrôle et actionne, au besoin, les puissants leviers de la monnaie et de la finance, outre celui de la fiscalité. Tout gouvernement, si bien intentionné soit-il, mais tenu à l'écart de ces postes de commande, se voit constamment dans l'obligation de faire ratifier ses projets par ceux dont il souhaite utiliser les ressources financières ou de condescendre aux désirs des plus forts lorsqu'il sollicite leur collaboration. Cela est d'autant plus certain que l'oligopole règne dans le monde industriel et dans les milieux financiers. Mais ce n'est vrai que lorsque le gouvernement est incapable de faire respecter les priorités établies dans un plan, parce qu'il serait dépourvu de moyens de contrôle de l'allocation du crédit.

A la planification indicative, on oppose la planification impérative. A la vérité, cependant, la planification est essentiellement impérative, bien qu'elle puisse être indicative dans la manière dont elle est conçue. Néanmoins,

rassantes en instruments générateurs de monnaie et de crédit, qui nous rendent perplexes.

M. André Raynauld, dans un livre intitulé *Croissance et Structure Economiques de la Province de Québec*, souligne avec raison combien des renseignements manquent au dossier statistique de la province. Par exemple, nous ignorons l'importance des transactions commerciales et financières du Québec avec les autres provinces, ou avec l'étranger. Autrement dit, il est actuellement impossible de dire si le Québec exporte plus de marchandises qu'il n'en importe, ou encore s'il reçoit plus de capitaux qu'il n'en expédie. Qui osera mettre en doute l'utilité de posséder de telles informations pour une économie ouverte, et hautement dépendante de l'étranger à la fois pour ses approvisionnements en produits et en capitaux, et pour l'écoulement de ses matières premières? Se munir de ces renseignements serait certes un premier pas vers l'exercice d'un contrôle effectif du circuit financier. Bien entendu, un contrôle total de ce circuit implique forcément la présence d'un organisme central, c'est-à-dire une Banque Centrale chargée de pourvoir aux besoins de monnaie, de discipliner l'initiative privée dans le domaine de la création et de la distribution du crédit, et de surveiller les entrées et les sorties de capitaux. Il faut, pour assurer l'exécution des décisions de planification, un organisme de cette importance ou, à défaut, une institution au service du plan et, naturellement, bien pourvue en ressources financières. La Société Générale

Par conséquent, nous nous heurtons de nouveau à la nécessité d'établir, pour le Québec, des comptes nationaux.

En dépit de tout, cependant, aucun prétexte sérieux ne peut être invoqué pour justifier l'inaction. Car, si la comptabilisation des comptes du Québec est un travail de toute urgence, elle n'est pas cependant une condition nécessaire de la planification de certains secteurs tels que les prélèvements d'impôts de toutes sortes, les dépenses publiques, les sources d'approvi-

forts aient été dépensés en vain. Il est souhaitable que l'initiative prise par le Québec, en matière de planification, lui gagne au contraire la sympathie des divers autres gouvernements fût-ce seulement pour faciliter l'obtention d'une série de renseignements de très grande valeur, en particulier sur le commerce extérieur de cette province.

Vély LEROY, Ph.D.
Institut d'économie appliquée
Ecole des Hautes Etudes
Commerciales.

"VISITEZ L'EUROPE EN AUTOMOBILE"

Location — Plan financé ou achat de voitures,

Ecrivez pour prospectus gratuits à:
**European Cars Service,
62, Richmond St. West,
Suite 1002,
Toronto 1, Ontario.**

Société de Services Professionnels Inc.

(Conseillers en programme de succession et assurance-vie)

JEAN CHAREST, Prés.

HUBERT POITRAS, Vice-prés.

J. PAUL DESCHESNES, Sec.-trés.

Associés

Henri Laberge
Pierre Benoit
Jacques Benoit

Paul Denis
Laurent Martineau
J. Jacques Gauthier

2950, Masson, Suite 201

Montréal

RA. 9-2841

L'HEURE EST VENUE DE SAVOIR QUOI EXIGER

Un des coûts de l'existence d'un système confédératif comme le nôtre est un conflit latent dans le système de taxation. Le jeu consiste pour chaque palier de gouvernement à persuader la population que les besoins qu'il satisfait sont prioritaires, pour ensuite justifier une prise de position de force dans le champ de taxation. Cette manœuvre est d'autant plus facile à réaliser quand les droits de taxation reposent sur des textes constitutionnels extensibles dans leur interprétation.

Au Canada, à la faveur d'une crise économique particulièrement virulente suivie d'une guerre mondiale, le gouvernement fédéral s'empara de la majeure partie du domaine de la taxation directe, obligeant ainsi les provinces à se confiner dans le domaine marginal de la taxation indirecte et à dépendre des subsides fédéraux pour combler leurs écarts budgétaires.

Justification de la centralisation

En effet, par l'intermédiaire du budget fédéral, on accordait à la taxation un nouveau rôle : celui de force stabilisatrice de l'Economie. Le principe du besoin fiscal était relégué au second plan pour faire place à celui des budgets anti-cycliques. On espérait ainsi, à travers un contrôle plus ou moins complet de la taxation au niveau fédéral, fournir la latitude nécessaire au gouvernement central pour établir ses budgets en fonction du cycle économique.

Le contrôle du fédéral sur le système monétaire lui permettait déjà d'encourir les déficits temporaires nécessaires à une haute activité économique en temps de dépression. Le même contrôle dans les champs fiscaux allait permettre, au Fédéral, pensait-on, de jouer sur les taux de taxation pour injecter du pouvoir d'achat et susciter de nouveaux investissements en cas de ralentissement économique, tandis que des mesures globales similaires devaient freiner les forces inflationnistes en période trop optimiste.

L'argument était de taille ; et si on considère que la Commission Rowell-Sirois mit le poids de son autorité en faveur du principe (elle fut l'instigatrice jusqu'à un certain point de son application au Canada), il ne faut pas s'étonner du caractère centralisateur des accords fiscaux de 1941. Malgré des atténuations, la situation se perpétue encore aujourd'hui où le Fédéral s'approprie la majeure partie de l'assiette fiscale. Ainsi, en 1961,

le Fédéral préleva 61% de tous les impôts perçus quoiqu'il n'en dépensa lui-même que 51%, le reste retournant aux provinces (et municipalités) sous forme de subsides et de participation aux programmes conjoints.

Revenus de taxation (millions) en 1961 :

Fédéral : \$6,664. (61%)
Provinces : \$2,543. (23%)
Municipalités : \$1,802. (16%)
Tous les Gvts : \$11,009. (100%)
(ou 29% du Revenu National Brut).

un pays qui compte trois régions économiques bien distinctes risque dans la plupart des cas de se montrer nettement insuffisante dans les secteurs en stagnation, tout en étant la source de déséquilibres dans d'autres secteurs. **LES REGIONS ET LES SECTEURS ECONOMIQUES EN DIFFICULTES EXIGENT, dans des cas semblables, DES MESURES ECONOMIQUES SPECIFIQUES, soit sous forme de taux d'intérêt spéciaux ou de dégrèvements d'impôts à titre d'incitation aux investissements.** Il aurait été possible que le

gouvernement central s'en serait vu empêché non pas tellement par ses scrupules à intervenir dans les affaires provinciales (il en a très peu), mais par ses responsabilités premières à l'égard de l'intérêt général. La prospérité d'après-guerre, d'ailleurs, et la philosophie économique du gouvernement d'alors rendaient les lacunes gouvernementales à ce sujet moins apparentes. De toute façon, en voulant stimuler directement par des mesures fiscales tel centre industriel ou telle industrie localisée, le gouvernement fédéral prête constamment

le vide en organisant son propre système de planification souple, il est primordial qu'une plus grande proportion de l'impôt sur le profit net des entreprises appartienne à la province. A remarquer que c'est un impératif qui vaut aussi bien pour l'Ontario et la Colombie Canadienne. Le cas des autres provinces est différent, comme on le verra plus loin. Dans le passé, l'effort a principalement porté sur le rapatriement des impôts perçus sur le revenu des individus. On a vu, avec raison, dans ce rapatriement une affirmation d'autonomie et une condition de souveraineté pour la nation canadienne-française ; on ne réalisa pas alors à sa juste valeur l'importance des impôts prélevés dans le secteur industriel. En effet, si le Québec veut efficacement exercer une action prédominante dans le développement et l'orientation de son économie, il lui faut *exiger non pas 10% mais LA MOITIE des impôts sur le revenu net des corporations, quitte à modérer les demandes vis-à-vis l'impôt sur le revenu des individus au besoin.*

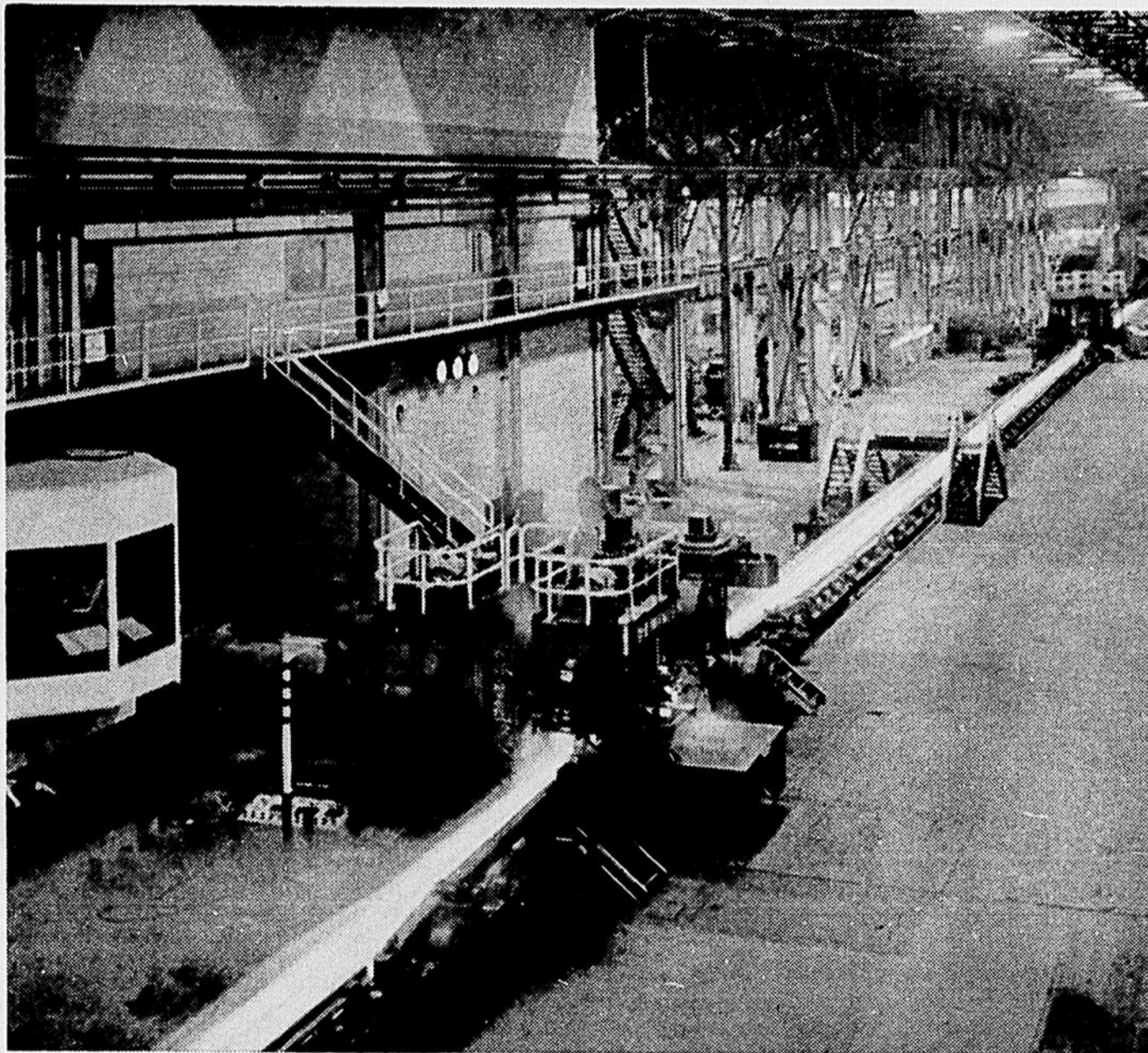
Tirer l'épingle du jeu

Il est de la plus haute nécessité qu'on réalise l'importance économique des impôts industriels pour un gouvernement qui décide d'abandonner son attitude passive vis-à-vis la vie économique.

S'il s'agit de rapatrier des droits de taxation pour faire de l'Etat du Québec un simple collecteur de taxes, il importe peu, en effet, que les argents perçus directement par la province originent des revenus des particuliers ou de ceux des corporations. Une chose est certaine, cependant : nous ne réussirons pas à contrôler tous les champs de taxation directe (à moins de faire sauter tout le système !). En effet, si la Constitution confère aux provinces le droit d'user de la « taxation directe dans les limites de la province », elle n'en accorde pas moins au gouvernement fédéral des droits sur « tous les modes de taxation ».

Par conséquent, il vaudrait mieux dans une nouvelle répartition fiscale exiger les portions de taxation directe qui, en plus de fournir les revenus nécessaires aux responsabilités provinciales croissantes, permettent à la province d'exercer une influence qui sera sienne dans son propre développement économique.

(Suite à la page 8)



Contrôle essentiel : l'impôt des corporations

Mesure globales -vs- mesures spécifiques

Or, cette concentration des pouvoirs de taxation à Ottawa, en plus de placer les provinces dynamiques dans un carcan fiscal insupportable, est loin d'être aussi efficace dans une économie aussi peu intégrée que l'économie canadienne et dans une structure politique qui se prête mal à la centralisation des pouvoirs. En effet, l'application de politiques fiscales globales dans

gouvernement fédéral cumulat l'application d'une politique économique générale (toujours essentielle) avec la mise en vigueur de mesures spécifiques (et, de fait, le gouvernement fédéral s'est souvent comporté dans l'élaboration de sa politique économique comme une succursale du gouvernement de Toronto).

Efficace économique

L'eut-il voulu plus systématiquement, cependant, que le gou-

vernement central s'en serait vu empêché non pas tellement par ses scrupules à intervenir dans les affaires provinciales (il en a très peu), mais par ses responsabilités premières à l'égard de l'intérêt général. La prospérité d'après-guerre, d'ailleurs, et la philosophie économique du gouvernement d'alors rendaient les lacunes gouvernementales à ce sujet moins apparentes. De toute façon, en voulant stimuler directement par des mesures fiscales tel centre industriel ou telle industrie localisée, le gouvernement fédéral prête constamment

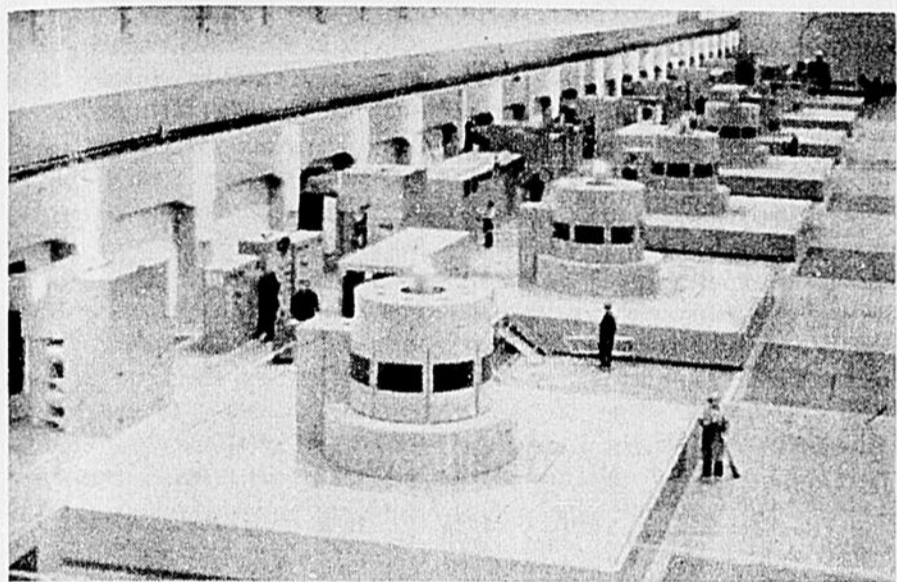
Contrôle essentiel : l'impôt des corporations

Dans le cas de la province de Québec qui s'apprete à combler

L'aspect monétaire du développement économique de la province

On s'accorde généralement à reconnaître au moins quatre objectifs aux mesures monétaires : la stabilité du niveau des prix, l'équilibre de la balance des paiements, le plein emploi et le développement économique. Exprimés d'une autre façon certains de ces objectifs pourraient être : l'atténuation des fluctuations économiques et un taux de croissance économique relativement constant.

Il va sans dire qu'il peut y avoir en pratique un danger d'incompatibilité entre ces quatre objectifs : un même groupe de mesures monétaires destiné à rétablir l'équilibre de la balance de paiements et prévenir une inflation peut très bien entraîner une



Le développement économique : une responsabilité provinciale

baisse de l'emploi et un ralentissement du développement économique. Dans un tel cas c'est évidemment à l'Etat qu'il devient de faire un choix entre les objectifs et d'établir une politique.

Etant donné le contexte économique et financier et la nature des instruments de contrôle, les objectifs d'une politique monétaire doivent se situer à l'échelle nationale. En effet, le marché monétaire est fondamentalement un marché national, les plus importantes institutions financières ont une envergure et une politique nationales, et les opérations de marché ouvert par exemple ont des répercussions globales et non régionales.

Dans la mise en oeuvre d'une politique monétaire il est donc possible d'avoir des conflits d'intérêt régionaux en plus de l'incompatibilité des objectifs nationaux. Par exemple un sous-emploi marqué dans une région, un taux de croissance économique constant ou adéquat dans une autre et pour l'ensemble du pays des difficultés dans la balance des paiements. Il revient alors à l'Etat de faire un choix parmi les intérêts régionaux dans la perspective de l'intérêt général ou du bien commun, quitte à fournir un remède d'une portée locale. Ce remède pourrait être d'ordre fiscal ou même prendre la forme de contrôle ou d'intervention directe.

Dans le contexte constitutionnel actuel, l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique monétaire relèvent de la juridiction fédérale : la simple lecture des pouvoirs énumérés à l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique suffit à nous convaincre de cette situation. Le Fédéral n'a-t-il pas compétence exclusive en matière de commerce bancaire, de monnaie, d'intérêt et d'administration de sa dette publique ?

Si une province décide d'accélérer l'allure de son développement économique et que cette décision politique est parfaitement en accord avec ses pouvoirs constitutionnels, ne devrait-elle pas posséder tous les instruments nécessaires et même utiles à la réalisation de cet objectif ? Est-ce que cette province ne devrait pas elle-même choisir la politique monétaire la plus appropriée à ses intérêts ? Je suis porté à croire qu'il n'est ni nécessaire ni même désirable d'adopter cette solution extrême. Ce n'est pas nécessaire parce qu'il existe d'autres moyens peut-être plus appropriés de réaliser une politique économique régionale; par exemple intervention directe de l'état ou des mesures fiscales.

(Suite à la page 8)

La Bourse de Montréal et l'expansion économique du Québec

Le rôle du marché des capitaux et de la bourse en particulier, dans le développement économique, ne retient pas toute l'attention qu'il mérite. Il est trop souvent méconnu et la bourse, pour beaucoup, est une institution assez mystérieuse dont les activités sont réservées à un cercle restreint d'initiés qui appartiennent « à la haute finance », selon l'expression populaire.

Cette attitude se retrouve chez beaucoup d'étudiants. Tel qui est familier avec les principes et les structures de la production ou de la distribution, ignore tout des techniques de financement. Et pourtant, il est clair qu'il ne suffit pas, pour assurer l'expansion d'une économie, de réunir et de coordonner d'une manière optimum les différents facteurs de la production et de la vente qu'ils soient économiques, techniques ou humains. Encore faut-il pouvoir financer avec succès la création, l'agrandissement et la modernisation des entreprises.

Les méthodes de financement sont multiples et notre propos n'est pas de les analyser ici, puisque ce bref article doit se limiter à la bourse. Rappelons seulement qu'entre l'autofinancement, le prêt bancaire à court ou moyen termes, le prêt à long terme ou la prise de participation de la banque d'affaires, le financement public sous forme d'obligations ou d'actions, le choix du chef d'entreprise dépend de nombreux facteurs qu'il serait long d'exposer.

Sur le marché des capitaux, la bourse joue un rôle essentiel : elle permet la mobilisation des capitaux disponibles sur une grande échelle, et elle rend donc possible l'utilisation de l'épargne aux fins d'investissement. Cette mobilisation de l'épargne par le truchement du marché boursier tient une place de premier plan dans le processus de développement économique de tout pays. Sans une bourse active, il serait difficile au chef d'entreprise, en régime capitaliste, de drainer les fonds nécessaires à la création, l'agrandissement ou la modernisation d'une affaire. Or, il faut de plus en plus de capital, de nos jours, pour assurer adéquatement les services de recherche, de mise en marché, etc.

Il est significatif qu'un nombre croissant d'entreprises canadiennes françaises comprennent de nos jours la nécessité de transformer leurs affaires familiales en compagnies de caractère public. Face à des besoins considérables de capitaux, pour permettre à leur industrie ou leur commerce de maintenir une position concurrentielle et de grandir, ces entreprises doivent recourir au financement public. De fait, un certain nombre ont abandonné récemment leur statut familial privé pour devenir sociétés par actions (Il faut préciser ici qu'au Canada les bourses ne transigent que les actions, alors que dans

d'autres pays, comme la France par exemple, elles cotent et transigent également les obligations ; au Canada ces dernières sont négociées par les courtiers en valeurs mobilières et les banques).

Cette transformation en sociétés par actions permet non seulement à l'entreprise de résoudre ses problèmes de financement, mais elle offre en même temps au public québécois le moyen de l'intéresser directement au développement de celle-ci et, indirectement, à l'expansion économique de la province. En achetant une action d'une société canadienne française on en devient co-proprétaire et participe ainsi au développement de l'économie du Québec. Il n'est malheureusement pas possible, dans le cadre limité de cet article, d'exposer les multiples avantages que procure la société par actions dont les titres sont cotés en bourse ; estimation de la valeur de l'entreprise, publication de ses résultats, évaluation de ses perspectives, facilités pour les augmentations de capital, etc.

Le fait qu'un nombre croissant d'entreprises canadiennes françaises ait décidé ces derniers temps de devenir « publics », de faire coter leurs actions à la bourse de Montréal, reflète sans doute la confiance des milieux d'affaires francophones dans la Bourse de la Métropole. Cette évolution est due également à l'action éclairée de certains agents de change canadiens français et de la direction de la Bourse elle-même. Cette dernière a entrepris dans la province une campagne d'éducation financière qui commence sans doute à porter ses fruits. Son président actuel, M. Kierans, a manifesté des dispositions très favorables pour les Canadiens français et a pris, à cet égard, des initiatives satisfaisantes. L'usage du français, dans les publications de la Bourse en particulier, a été très étendu par exemple.

Ces changements ne peuvent que faciliter l'émancipation économique des Canadiens français, mais il reste encore beaucoup à faire. La place de ces derniers à la Bourse de Montréal est encore très faible et insuffisante en égard aux impératifs de l'expansion économique de la province de Québec. Le 12 octobre dernier, lors d'un colloque à l'Université de Montréal sur « l'avenir économique du Québec », j'ai eu l'occasion de donner quelques précisions à ce sujet. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler quelques chiffres. Sur un total de 700 sociétés inscrites sur les deux bourses de Montréal, on ne relève qu'une vingtaine d'entreprises canadiennes françaises. Les membres de la Bourse de Montréal, qui sont des agents de change, sont au nombre de 115 dont une quinzaine seulement de maisons ou d'individus francophones. D'après la Commission Porter, parmi les personnes dont le revenu annuel

s'échelonne entre \$2,000 et \$3,000, on en dénombre 5.7% qui détiennent des actions dans tout le Canada, mais ce pourcentage tombe à 1.8% dans le Québec. En fait, la proportion des Canadiens français seuls est encore plus faible, si l'on tient compte que ce sont les Canadiens anglais, dont les revenus sont plus élevés, qui détiennent relativement plus d'actions. Ces quelques précisions montrent sans ambiguïté que la place des Canadiens français dans les affaires de la Bourse elle-même est minime et que leur rôle, comme investisseurs, est très faible.

Il n'est pas nécessaire de s'étendre longuement sur les causes de cet état de choses. Elles sont nombreuses et bien connues : du tempérament individualiste à l'histoire, en passant par la prudence et la faiblesse de la formation économique, tout un ensemble de facteurs ont joué dans le même sens. Il faut constater que cela change, sous l'influence des pouvoirs publics provinciaux notamment, des universités, des organismes et associations professionnels et de la Bourse elle-même, comme nous l'avons mentionné précédemment. Nous, répétons-le, il y a encore beaucoup à entreprendre pour que les Canadiens français tiennent une place convenable sur le marché des capitaux de la Métropole.

Le gouvernement de Québec a pris récemment des mesures dans le bon sens. La Société Générale de Financement et l'émission d'obligations d'épargne doivent précisément permettre de mobiliser une partie de l'épargne canadienne française — qui est loin d'être négligeable — et de l'affecter, directement ou indirectement, à l'expansion économique de la province.

De son côté la Bourse de Montréal peut oeuvrer dans la même direction. Dans le passé, une partie importante de l'économie québécoise, les ressources minières de l'Article par exemple a été mise en valeur par du capital mobilisé non pas à Montréal, mais surtout à Toronto, par le marché financier de cette ville. La Bourse de Toronto a pris une avance considérable sur celle de Montréal ; en valeur, les transactions de cette dernière ne représentent que 40% de celles de Toronto. On voit que l'écart est sensible.

Toute initiative prise à Montréal dans le but de renforcer le marché financier de la Métropole et de le dégager, en quelque sorte, de l'influence de Toronto, contribuera donc à affirmer la place montréalaise et à émanciper l'économie québécoise. C'est un travail d'envergure et de longue haleine, mais il est encourageant de constater qu'il a débuté. Il faut le poursuivre sans relâche.

Henry MHUN

L'aspect monétaire du développement économique de la province

(Suite de la page 7)

A titre d'exemple d'intervention directe nous pouvons citer la création d'entreprises gouvernementales, la garantie par l'Etat des emprunts de certaines compagnies, ou simplement des pactes consentis directement par les concessions ou dégrèvement d'impôts soit municipal soit provincial.

L'efficacité de ces mesures étant évidemment fonction de l'importance des taxes locales vis-à-vis le fardeau total de la fiscalité.

La province a de plus les moyens d'orienter l'activité de certaines institutions financières dont la politique d'investissement peut contribuer à leur réalisation des objectifs économiques provinciaux. Au nombre de ces institutions nous pourrions ranger les Caisses Populaires, les Compagnies d'Assurances ou de Fiducie Provinciale, sans parler de toute autre institution financière que la province aurait créée dans les limites de sa juridiction.

L'élaboration d'une politique monétaire à l'échelle provinciale ne serait pas désirable dans le contexte actuel parce que la plupart des objectifs classiques d'une telle politique sont d'une responsabilité nationale dans un système fédéral. Il faut ajouter que même dans l'hypothèse où il serait possible d'avoir une politique monétaire provinciale, celle-ci serait d'une efficacité plus que douteuse. En effet, l'économie d'une province dans un système fédéral et une économie ouverte et les pressions qu'il serait possible d'exercer sur les principales institutions financières auraient des effets très limités puisque la fluidité et l'intégration du marché monétaire tend à disséminer ces effets à l'échelle nationale. Par exemple, une politique destinée à abaisser le taux d'intérêt dans la province n'aurait d'autre résultat que d'orienter nos épargnes vers un marché où le taux est plus élevé ce qui en définitive serait de nature à faire hausser le taux d'intérêt dans la province. C'est en quelque sorte le principe des vases communicants.

En définitive, l'aspect monétaire du développement économique de la Province de Québec peut se résumer à quatre propositions.

- 1) Dans le contexte constitutionnel, économique et financier actuel, une politique monétaire provinciale est impensable.
- 2) La province devrait plutôt recourir à d'autres moyens, intervention directe, mesures fiscales, pour orienter son développement économique.
- 3) La création et le développement d'institutions financières appropriées seraient peut-être un moyen d'accroître la liquidité à l'échelle provinciale sur une longue période. Cette innovation et cette expansion auraient sans doute des répercussions nationales mais il en résulterait de bonnes conséquences à l'échelle provinciale.
- 4) Prenant comme hypothèse que ce développement économique est en partie une responsabilité provinciale et que la province est le seul juge de sa politique, celle-ci devrait au moins avoir voix au chapitre lors de l'élaboration d'une politique monétaire nationale. Ces deux hypothèses seraient peut-être très difficiles à établir dans le contexte constitutionnel et politique actuel.

Robert BERTRAND
Professeur d'économie
à la faculté de Droit

L'HEURE EST VENUE DE SAVOIR QUOI EXIGER

(Suite de la page 6)

Le gouvernement ne pourra tout faire seul

En effet, le vaste mouvement de coopération économique qui s'amorce dans le Québec ne se limitera pas uniquement à la coordination des plans d'investissements du gouvernement et des entreprises dans le but de tendre vers des objectifs déterminés en collaboration avec les syndicats; le gouvernement agira comme agent stimulateur dans l'établissement d'industries secondaires dans les régions les plus vulnérables et les plus affectées par le ralentissement économique. Si le gouvernement provincial ne possède pas les instruments nécessaires pour orienter les capitaux privés d'une manière démocratique, c'est-à-dire avec le jeu des appâts fiscaux et d'autres mesures persuasives, il se verra paralysé dans ses efforts de planification régionale. Peut-être se verra-t-il contraint de courir au feu lui-même, mais alors, ce n'est pas une mais dix Sociétés Générales de Financement qu'il lui faudrait.

Le tout est nécessaire

Or, à défaut du contrôle de la politique monétaire et surtout de la politique tarifaire, l'efficacité de l'action gouvernementale québécoise sur le plan de l'affectation des ressources et de l'orientation de l'économie est étroitement liée à la portion de l'impôt sur le revenu des corporations sous contrôle provincial. Et, comme on la vu, le transfert de ce type d'impôt direct est d'autant plus impératif que les provinces sont à cause même du système confédératif dans une meilleure position que le Fédéral pour appliquer les mesures spécifiques de stimulation économique.

Le tout est possible

D'ailleurs, si on considère qu'en 1961 le Fédéral remit aux provinces, sous forme de transferts, 16.8% de son revenu, soit \$1,132 millions, et que 50% de l'impôt perçu sur le revenu des corporations se serait chiffré à moins de \$700 millions, le Fédéral aurait amplement pu rencontrer ses paiements de péréquation aux provinces pauvres

(après, bien entendu, un réajustement nécessaire dans ses subsides et sa participation aux plans conjoints).

Nouvelle répartition

Le premier ministre Lesage semblait conscient de l'importance pour le Québec de la récupération des droits de taxation sur le revenu des corporations, quand il préconisait à la Conférence fédérale-provinciale de 1960 un partage 25-25-100% pour l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le profit net des corporations et pour l'impôt sur les successions. Sa demande concernant l'impôt sur le revenu des corporations fut totalement ignorée. Au contraire, la nouvelle répartition fiscale qui entra en vigueur le premier avril 1962 n'apporta des transformations (du moins pour le Québec) que dans le champ de l'impôt sur le revenu des particuliers. Voici la forme de l'entente pour les années à venir:

Répartition fiscale jusqu'en 1967

Impôts sur :	1962	1963	1964	1965	1966
— Revenus des particuliers	16%	17%	18%	19%	20%
— Profits nets des corporations	9% (10)*	9% (10)	9% (10)	9% (10)	9% (10)
— Successions	50%	50%	50%	50%	50%

* 1% de plus pour le Québec pour compenser les subsides pour les universités que les autres provinces reçoivent.

Les provinces défavorisées ont besoin du fédéral

L'obstacle à une répartition plus équitable et plus économiquement rationnelle, non seulement de l'impôt sur le revenu des corporations mais de toute la taxation directe, s'incarne dans les provinces pauvres. En effet, les impôts qu'elles laissent percevoir par le Fédéral leur reviennent gonflés sous forme de subsides de péréquation, les-quel ont pour but d'éviter des décalages trop prononcés dans les revenus des différents provinces et dans le niveau des services qu'elles dispensent à la population.

On réalisera d'autant mieux la situation si on considère que la population brute per capita de la Nouvelle-Ecosse, par exemple, n'a jamais excédé, depuis de nombreuses années, 50% de la

moyenne de la province d'Ontario. Il en résulte que près de 87% de tous les impôts prélevés par le Fédéral sur les revenus des entreprises ont leurs sources au Québec, en Ontario et en Colombie Canadienne. Par conséquent, on comprend que le rapatriement d'une part appréciable des impôts sur les profits nets des corporations ne représente à leurs yeux que peu d'attraits, à la fois du point de vue des revenus et du contrôle économique. En d'autres termes, l'autonomie fiscale est pour ces provinces une denrée trop précieuse qu'elles ne peuvent raisonnablement pas s'offrir. Plusieurs de ces provinces réalisent bien que la concentration des pouvoirs à Ottawa amène des politiques (tarifaires, fiscales, monétaires... etc.) qui accentuent encore la concentration industrielle dans la partie centrale du pays, et surtout en Ontario. Cela est notamment évident dans le cas des Provinces Maritimes (et du Québec pour

d'autres raisons.) Elles sont bien forcées de choisir le moindre mal, cependant, et d'accepter tous les subsides qu'elles peuvent soutirer du Fédéral.

Tout cela pour en venir à la conclusion qu'il faut que le Québec sache quoi demander et quelles sont les conditions dans lesquelles ses demandes seront agréées. L'occasion de le manifester ne se fera pas attendre puisque le Fédéral vient de constituer une nouvelle Commission Royale pour l'étude de la fiscalité au Canada (Commission Carter). Cette nouvelle commission ne surgit pas dans le même climat politique que la Commission Rowell-Sirois, il y a vingt-six ans. Les besoins et les nouvelles responsabilités économiques des gouvernements provinciaux, et en particulier de celui de Québec, la pensée économique et le dynamisme qui anime ce dernier, sont le signe que les provinces ne souffriront pas que leur action soit paralysée par une répartition fiscale désuète.

Rodrigue TREMBLAY
Economique IV

Samedi, 30 mars 1963

DERNIÈRE Danse Libre

Merci à tous les collaborateurs
et aux participants

Le stylo qui caresse le papier



Si votre North-Rite n'écrit pas aussi longtemps qu'il le devrait, à votre sens, nous vous enverrons un autre rechange — GRATUIT!

NORTH-RITE '98' SEULEMENT **98c**

A VENDRE
Bureau de médecin, boulevard Gouin, près Hôpital du Sacré-Coeur. Clientèle établie et équipement complet.
Communiquer l'avant-midi à :
331-3998

LE CONSEIL D'ORIENTATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Il y a une quinzaine d'années, la Société des Artisans, dont je suis le président, était appelée à fournir les capitaux nécessaires à bâtir les premières maisons d'une nouvelle ville sur la Côte-Nord du Québec. L'affaire se présentait d'une façon extraordinaire, car c'était l'évêque de l'endroit qui prenait l'initiative de se construire une nouvelle ville épiscopale. Cet évêque, dans la ville où était installé son évêché, pouvait difficilement ériger les édifices nécessaires à son action religieuse et sociale : évêché, cathédrale, collège classique, hôpital, et le reste. Au surplus, il y avait là un grave problème de logement des familles dans des maisons convenables, propices à l'éclosion et à l'épanouissement de la famille.

Seul l'évêque et son entourage immédiat acceptaient le projet de construire une nouvelle ville à 4 ou 5 milles en amont. La corporation épiscopale avait décidé d'ériger, avec le concours du gouvernement, l'hôpital, qui, entre temps, servirait d'évêché, de collège et aussi... d'hôpital. On avait ébauché la fondation d'une coopérative pour bâtir une cinquantaine de maisons. Mais, pour bâtir ces maisons, il fallait de la finance et le courageux évêque ne trouvait pas de société financière qui consentit à faire les prêts hypothécaires sur ces maisons. On trouvait le projet risqué ! Il vint à la Société des Artisans. En gros, il s'agissait de prêter une somme de près d'un demi-million répartie sur une cinquantaine de maisons, les premières de la nouvelle ville.

Pour des hommes d'affaires, c'était une proposition hardie. Ceux de la Société des Artisans firent confiance à l'évêque et à ses coopérateurs : les prêts furent accordés.

C'est ainsi qu'à quelques milles de Baie-Comcau s'élève aujourd'hui la coquette ville de Hauterive, bâtie de toutes pièces, en pleine forêt, grâce à la conviction tranquille de monseigneur Labrie et au concours d'une société d'assurance qui, tout en prenant les précautions administratives nécessaires avait également compris que son rôle économique est aussi social.

Le Conseil d'Orientation économique du Québec est né d'un semblable idéal. Ce qui a été fait à Hauterive sur un plan hardi, mais tout de même modeste si on pense à l'ampleur du Québec, peut et doit se répéter à des millions d'exemplaires sur tout le territoire du Québec.

C'est le rôle du Conseil d'Orientation économique du Québec de penser cette tâche sociale et d'en élaborer le plan.

Voyons donc brièvement :

1. *Ce qu'est le Conseil d'Orientation économique du Québec;*
2. *Quels objectifs il poursuit.*

* * *

I — Qu'est-ce que le Conseil d'Orientation économique du Québec ?

Le Conseil d'Orientation économique est « un organisme d'étude, de recherche et de consultation en matière économique » (article 2 de la loi). Il relève directement du gouvernement du Québec et est responsable au premier ministre lui-même.

Il est composé de vingt personnes chargées de se prononcer, de dire le premier et le dernier mot sur ses propres projets. Il a à sa disposition un certain nombre d'experts, économistes, sociologues, conseillers-techniques et autres, avec le personnel administratif requis. Il forme des groupes de travail qui font des études et des recherches dans tous les domaines qui touchent à l'économie. Ces groupes de travail font rapport à un comité central, appelé « groupe d'équilibre », qui voit à tout coordonner, peser et fonder en un tout cohérent les diverses données résultant des recherches et des études faites. Tout ce travail se fait sous la directive du directeur général du Conseil. Ce directeur général est un haut fonctionnaire du gouvernement qui, à cause de l'importance de son rôle, a rang de sous-ministre.

Lorsque le comité d'équilibre et le directeur général jugent que le travail est prêt et conforme aux idées et directives du Conseil, ils soumettent le tout au Conseil lui-même. Celui-ci a, évidemment, le pouvoir de changer, de modifier ou de refuser les projets, comme de faire recommencer le travail en tout ou en partie. Le Conseil est à l'origine et à la clôture de tous les travaux des groupes, y compris le groupe d'équilibre.

Qu'il s'agisse du plan général ou d'une question particulière, lorsqu'il a pris position, le Conseil fait rapport au gouvernement dans le sens de ses décisions, en faisant les recommandations appropriées. Le rôle du Conseil finit là, car c'est purement un organisme de consultation; il n'a pas à se mêler de l'exécution des mesures qu'il préconise... du moins dans l'état actuel des choses.

C'est, ensuite, au gouvernement à prendre action.

Ajoutons que les membres du Conseil sont nommés par le gouvernement et choisis parmi les hommes d'affaires et les experts susceptibles de jouer le rôle qu'on demande au Conseil de remplir.

II — Quels objectifs poursuit le Conseil ?

L'article 3 de la loi du Conseil répond à cette question :

- « Ce Conseil a pour mission :
- a) *d'élaborer le plan de l'aménagement économique de la province en prévoyant l'utilisation la plus complète de ses ressources matérielles et humaines;*
 - b) *de conseiller le Gouvernement, de sa propre initiative ou sur demande, sur toute question économique. »*

Si l'on commence par le deuxième point, on voit donc que le Conseil, d'une part est à la disposition du gouvernement pour le conseiller sur toute question économique qu'il lui soumet, et que, d'autre part, il peut, de sa propre initiative, mettre devant le gouvernement un problème qu'il croit urgent de solutionner et en suggérer la façon.

C'est ainsi que, jusqu'ici, a agi le Conseil depuis deux ans qu'il existe. Il a, tout de même, sous cet aspect, déjà rendu d'éminents services.

Mais, sa fonction principale, c'est de bâtir le plan du développement économique du Québec. Et, pour cela, il doit prévoir l'utilisation la plus complète de nos ressources matérielles et humaines.

On le voit, le rôle du Conseil et l'idée de planification représentent une politique, une manière d'agir totalement nouvelle chez nous. On entend ne plus laisser à la seule initiative privée la fonction de développer à sa guise nos ressources matérielles et d'utiliser nos ressources en hommes pour, accessoirement, donner de l'ouvrage à nos gens. Si l'État ne veut pas entraver l'esprit d'entreprise, il tient, cependant, à intervenir pour que le développement économique se fasse dans l'ordre et serve, d'abord et avant tout, la population.

Pour aller au fond des choses et dire pleinement notre pensée, il faut aller au delà du texte de loi, qui, lui, ne peut qu'être général : il faut admettre, au fond, que la principale raison d'un développement économique, c'est de procurer de l'emploi aux gens. L'objectif fondamental du Conseil d'Orientation économique du Québec et de la planification, c'est donc d'en arriver à procurer le plein emploi chez nous et d'éliminer le chômage. Plein emploi, cela veut dire non seulement trouver de l'ouvrage aux manoeuvres, ouvriers et journaliers qui sont les plus exposés à en manquer, mais, aussi, fonder et développer suffisamment d'entreprises économiques pour que nos jeunes ingénieurs, nos économistes, nos professionnels, nos

hommes de science, ceux qui ont le goût de devenir chefs d'entreprises, puissent trouver des sociétés industrielles, commerciales et financières où ils pourront déployer leurs talents.

Tout développement économique doit avoir comme but premier de servir la population, toutes et chacune des unités de la population. Si, du même coup, les promoteurs font de l'argent et des profits — ce qui s'impose — personne n'y mettra obstacle, bien au contraire. Mais, la population doit être la première servie.

Un autre objectif de la planification économique, c'est de développer dans toute la mesure du possible, toutes les régions du Québec.

Celui qui visite certaines régions de chez nous, comme la Gaspésie, le Bas-du-Fleuve, l'Abitibi, se rend vite compte, s'il a le moindre sens de la communauté et s'il ouvre les yeux, qu'il y a quelque chose à faire pour le développement économique de ces régions. Elles ont des richesses naturelles, mais, généralement, ces richesses servent à alimenter les industries des régions plus évoluées. Ainsi, par exemple, on hésitera à bâtir une usine d'affinage des métaux dans une de

ces régions parce qu'il n'y a pas d'électricité et l'électricité n'y va pas parce qu'il n'y a pas d'industrie pour la consommer. Qui viendra briser le cercle vicieux, sinon le gouvernement ? Et, pour le faire, il faut à celui-ci un plan de développement économique.

* * *

Si le Québec veut développer économiquement toutes ses diverses régions et faire en sorte que la vie sociale y soit convenable, si le Québec veut en arriver à donner de l'ouvrage à tous ses enfants, il lui faut faire en sorte que son développement économique soit en proportion de l'augmentation du nombre de ceux qui, chaque année, arrivent sur le marché du travail. Pour cela, il faut des études, des recherches : il faut un plan de notre développement économique.

Envisagé comme cela, le principe de la planification apparaît comme une vérité de La Palice. En pratique, il s'agit d'un travail d'envergure, ardu et de longue portée. Mais, l'enjeu en vaut la peine.

René PARE

Président du Conseil d'Orientation économique du Québec.

La nécessité d'une planification indicative

(Suite de la page 4)

possibilité que des partis différents soient au pouvoir au Fédéral et au Provincial ; b) l'énorme proportion de décisions économiques qui sont prises à l'étranger, et en particulier aux États-Unis, décisions dont on n'est jamais sûr qu'elles concilieront l'intérêt national (dans le sens de celui du Québec) avec celui des entreprises concernées.

Rôle de l'éducation

En somme, beaucoup de chemin reste encore à faire avant qu'une planification économique valable soit en marche. Ce sera le rôle de la génération montante, de s'affranchir d'abord des préjugés attachés au régime traditionnel, ce qui lui permettra de jeter un regard plus perspicace sur la situa-

tion, et de s'orienter ensuite vers l'immense tâche d'harmoniser intérêts privés dans la poursuite d'objectifs communs librement et lucidement acceptés. Mais la substitution de la raison au hasard exigera un effort intellectuel sans précédent, à ce niveau. D'où la nécessité de former une pléiade de techniciens de la planification, celle-ci exigeant en fait, à cause de l'effort de synthèse qu'elle nécessite, des spécialistes d'à peu près toutes les disciplines imaginables. Voilà d'ailleurs, sur le plan opérationnel, le plus grand défi que pose la planification. Etant donné la pénurie d'experts, il ne faut pas s'attendre à des résultats mirobolants pour bientôt. De là la nécessité de nous mettre à la tâche sans retard.

Roland PARENTEAU

A MINUIT — SAMEDI SOIR — LE 30 MARS

CINÉ - CABARET

en vedette :

PIERRE DUDAN

aussi Jean-Guy MOREAU, fantaisiste

Qui présente : Pierre Calvé, Claude Gauthier, Raymond Lévesque, Pierre Létourneau, Jacques Blanchet, Gilles Vigneault et Claude Léveillé.

Grand Salon du Centre Social

Qu'est-il advenu de:

Néron C. César,

PROMOTION '57



Lorsqu'à l'université il est question de musique, il se trouve toujours quelqu'un pour parler de Néron Claude, l'homme à la lyre d'or. Aucun autre virtuose de cet instrument difficile n'a acquis une réputation à la hauteur de celle du gars d'Antium. Durant ses premières années universitaires Néron s'en tint surtout au traditionnel, mais à son apogée il vint très près de ce que les modernes appellent le Jazz Hot. Ceux de ses contemporains et amis qui ont survécu l'ère de ses succès, et ils sont lamentablement peu nombreux, se rappellent que pendant sa dernière période il s'attacha d'une façon singulière au "torch song". Le plus grand succès de sa carrière eut lieu à Rome alors qu'il exécuta avec flamboyance son solo pour lyre avec accompagnement de trompettes par un groupe "hot" dit les Prétoriens. Rome n'en est jamais revenue.

Rome ne fut pas reconstruite en un jour. Une épargne prudente et régulière à la B de M est le moyen le plus sûr de fonder ses finances. Ouvrez un compte d'épargne aujourd'hui même.



BANQUE DE MONTRÉAL

La Première Banque au Canada

LA BANQUE OÙ LES COMPTES D'ÉTUDIANTS SONT BIENVENUS

U1F-42

Les succursales de la B de M les plus près de vous:—

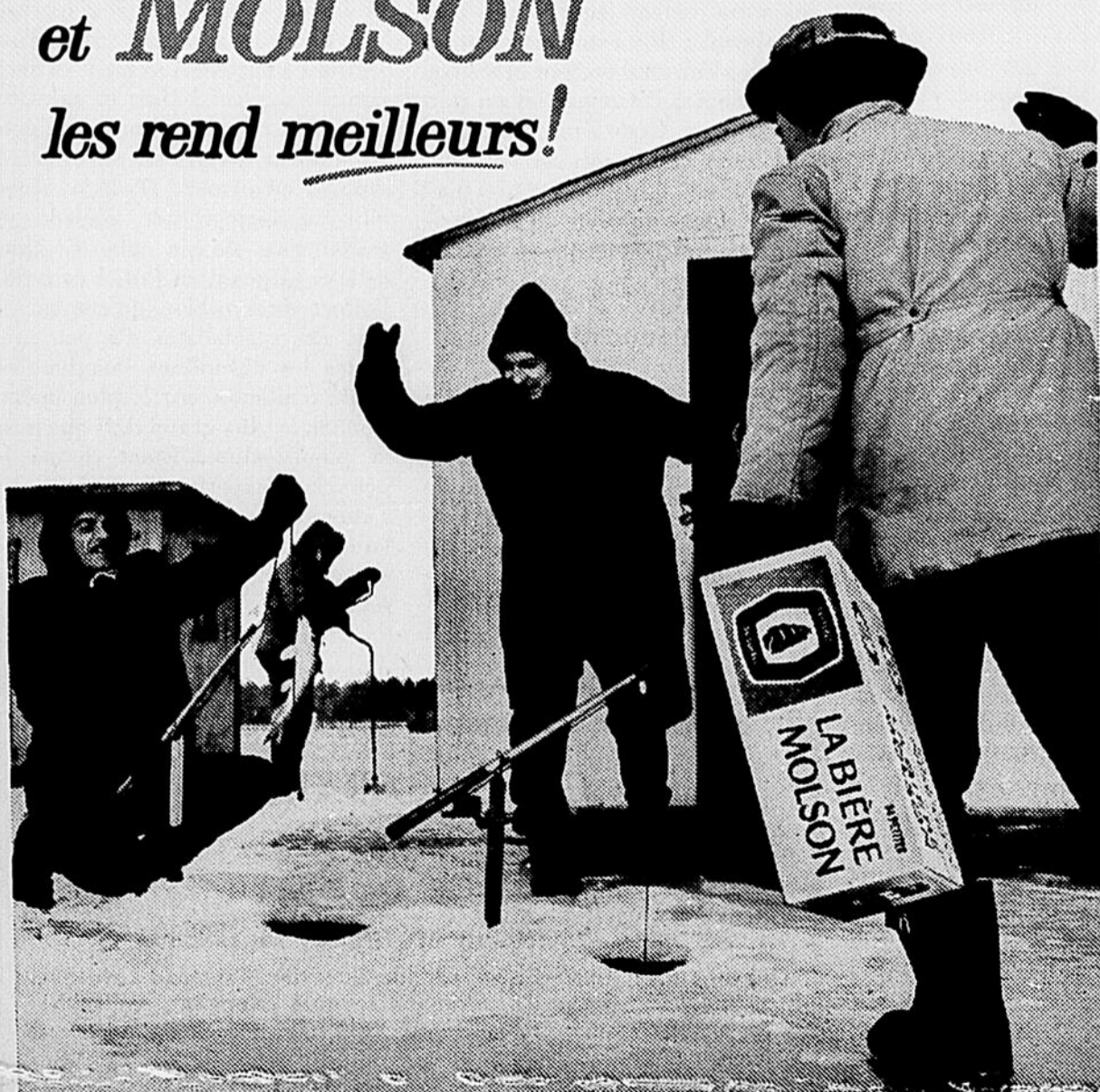
Succursale Côte des Neiges et chemin Reine-Marie: J. P. WALSH, gérant
Succursale Aves. Darlington et Soissons: F. J. GUY, gérant

au Québec

la **VIE** a ses bons moments

et **MOLSON**

les rend meilleurs!



LA SOCIÉTÉ

La Société générale de financement du Québec n'est pas le produit d'une génération spontanée. L'idée qu'elle cherche à incarner remonte à plus de 30 ans. C'est en effet au plus creux de la dépression économique des années '30 que le besoin d'une société d'investissement commença à se faire sentir et qu'une première tentative fut faite avec la Fondation de la Société-d'entreprise du Canada. Celle-ci ne répondit pas aux espoirs qu'on avait fondés en elle, pour des raisons qu'il serait trop long d'expliquer. La principale est probablement qu'elle venait trop tôt dans un milieu peu préparé à la recevoir.

C'est à la Chambre de Commerce provinciale que l'on doit d'avoir repris l'idée et d'avoir

propre dans des actions ordinaires de la Société.

En troisième lieu, le public québécois, individus et sociétés financières, sera appelé à souscrire le reste du capital-actions de la Société. Il est probable que le gros des fonds viendra des sociétés financières, le petit peuple des épargnants se réservant surtout pour l'achat de titres à revenu fixe, débentures convertibles ou obligations.

Ses buts

Les buts que poursuit la Société peuvent être ramenés à quelques titres :

1) Créer des emplois à la main d'oeuvre québécoise. Cet objectif est inscrit dans la loi. Le gouvernement du Québec

DE FINA

tenté de la réaliser. La Corporation d'expansion financière est sortie, en ligne directe, du congrès de Rouyn, qui porta exclusivement sur le sujet. En même temps, la Société nationale de gestion prenait naissance dans un autre milieu, mais avec un objectif assez voisin de celui de CORPEX.

Ce qu'elle est

La Société générale de financement du Québec n'est pas, contrairement à ce que beaucoup de gens pensent, un service du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec ou une compagnie de la Couronne. Elle est une société privée à capitaux mixtes. Elle est administrée par un conseil de douze membres, provisoirement nommés au départ par le gouvernement de la province de Québec, mais qui devront, à l'avenir, être élus d'année en année par les actionnaires. Ceux-ci se recruteront de trois façons.

Il y a d'abord le gouvernement de la province de Québec qui s'est engagé à souscrire un tiers du capital-actions de la Société, se réservant le privilège de nommer trois administrateurs sur douze. Cette disposition donne à la S.G.F. son caractère de société à capitaux mixtes, puisqu'une partie de ses fonds viendront du trésor public.

Les Caisses populaires ont pris l'engagement moral de souscrire un autre tiers du capital-actions et se sont fait concéder par la loi le privilège de désigner trois administrateurs. Les Caisses ont la permission de placer 25% de leur avoir

considère la S.G.F. comme un des moyens de réduire le chômage. Une comparaison entre Québec et Ontario fait voir que le rythme de développement économique est pratiquement le même dans les deux provinces; mais ce qui fait la différence, c'est que la population croît plus vite dans Québec que dans Ontario. Avec un rythme de croissance économique équivalent, Québec subit un chômage plus élevé, parce qu'une main d'oeuvre plus abondante ne trouve pas à gagner sa vie. Pour assurer le plein emploi, il faudra accélérer le rythme de développement économique durant la prochaine génération; autrement, le nombre des chômeurs ira sans cesse en augmentant et la main d'oeuvre québécoise devra, pour trouver un gagne-pain, émigrer vers l'Ontario.

2) Développer l'industrie secondaire, principalement celle qui est centrée sur la transformation des richesses naturelles. L'industrie primaire est raisonnablement développée dans Québec, mais la transformation sur place des richesses naturelles laisse à désirer. Il est reconnu que c'est l'industrie secondaire qui permet à un pays de donner du travail à sa main d'oeuvre et de supporter le secteur tertiaire de la vie économique. Or, l'industrie secondaire du Québec repose sur une base fragile, parce qu'elle est centrée sur des types d'activité peu rentables: les textiles, la chaussure, la confection, les tabacs sont parmi les industries qui paient les salaires les moins élevés. Par contre, l'industrie des métaux, surtout concentrée

GÉNÉRALE

en Ontario avec les complexes sidérurgiques de Hamilton et de Sault-Sainte-Marie, et l'industrie de l'automobile localisée à Windsor et dans la banlieue de Toronto, est celle qui assure un haut standard de vie et un emploi régulier. La Société générale de financement du Québec emploiera donc à faire porter son action dans les secteurs industriels sous-développés mais susceptibles de fournir le plus d'emplois. La production de biens durables de cette nature, est de ce côté qu'elle fera porter son effort.

3) Transformer les rentiers québécois en actionnaires. Ce ne sont pas les capitaux qui manquent dans Québec, ni particulièrement au Canada français. Mais ce sont des capitaux plus passifs qu'actifs. L'épargnant

FINANCEMENT

québécois investit dans des valeurs sûres et à rendement fixe. Il prend des hypothèques, il achète des obligations du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial, des municipalités et des commissions scolaires, des fabriques et des congrégations religieuses. S'il lui arrive de placer quelque argent dans des valeurs industrielles, ce sera presque de compagnies, qui paient un dividende régulier. Le goût du risque, l'idée de subir une perte ou de faire un gain, ne lui sont pas familiers. Ou bien il spéculé purement et simplement sur des valeurs qu'il ne connaît pas, à la suite d'un « tuyau » qu'il aura reçu d'un ami, ou bien il place en titres de tout repos. La Société générale de financement du Québec fera l'éducation des épargnants du Québec en leur enseignant la différence entre une action et une obligation, un intérêt et un dividende, une créance et un titre d'actionnaire; elle cherchera à les inviter prudemment et graduellement à prendre des risques calculés.

son rôle

L'économie canadienne-française se caractérise par un nombre considérable d'entreprises moyennes, la plupart à caractère familial. Celles-ci peuvent difficilement survivre à deux ou trois générations. Les risques de la concurrence, la voracité du fisc, les chicanes de famille, autant de facteurs qui tendent à éliminer l'entreprise familiale. Pour survivre, il faut qu'elle se transforme en société capitaliste avec actionnariat disséminé dans le public et conseil d'ad-

ministration formé en dehors d'un groupe familial.

L'industrie canadienne-française est repliée sur elle-même, raidie dans une attitude défensive. D'une certaine façon, elle ressemble à l'industrie française d'avant le Marché Commun. Celle-ci végétait à l'abri d'une muraille tarifaire et était incapable de rencontrer la concurrence sur le marché mondial. La constitution du Marché Commun a donné le coup de fouet à l'économie française. Celle-ci a repensé ses structures, elle a renouvelé ses techniques, elle a fait appel à de jeunes équipes d'administrateurs et d'ingénieurs. En quelques années, l'industrie française est devenue compétitive, voire agressive.

Pourquoi n'en serait-il pas

de même de l'industrie canadienne-française? La concurrence la tuera ou la stimulera. Si chaque industriel aime mieux rester seul propriétaire d'une petite affaire au lieu d'être actionnaire même minoritaire, d'une grande affaire, il n'y a pas d'avenir pour l'industrie canadienne-française: elle sera constamment absorbée par des concurrents plus puissants.

Il faut donc à la base une ouverture d'esprit et une volonté de réaliser de grandes choses. Ajoutons à cela qu'il faut un climat social et politique susceptible de donner confiance à ceux qui sont prêts à spéculer sur l'avenir.

La jeunesse du Québec agite des idées et propose des réformes. En soi, ce n'est pas une mauvaise chose: c'est une manifestation de vitalité. Mais encore faut-il qu'elle s'attaque à des problèmes pratiques et s'ancre bien dans la tête que le renouvellement des structures économiques et sociales demandera du travail et de la compétence. Sous ce rapport, nous pouvons encore une fois prendre exemple de la France. La vieille génération des politiciens querelleurs et des hommes d'affaires grippe-sous est discréditée. Les jeunes élites françaises sont formées de gars pratiques, dynamiques, compétents, entreprenants, comme le furent les Américains des générations passées. La jeunesse du Québec doit s'attaquer aux problèmes de la reconversion de l'économie de sa province, dans un esprit concret et dans une volonté de réussite.

Gérard FILION

Incidence de l'éducation sur l'économique

(Suite de la page 12)

des revendications dans tous les domaines, des proclamations solennelles de principes, des manifestations... L'accueil fut sympathique, et en son demi-lustre, les progrès furent énormes, au point que des dirigeants étudiants proclamaient ces derniers temps que «c'est ça le syndicalisme étudiant».

J'estime pour ma part qu'on ne peut parler de syndicalisme étudiant comme d'un fait accompli, pas plus qu'on ne pourrait le dire de l'indépendance du Québec. Une étape a été franchie, mais la plus difficile reste à faire. Jusqu'ici un groupe de «convaincus» s'est servi du tremplin de l'association étudiante pour se faire entendre du reste de la société. C'est vers celle-ci que leur action a surtout porté: mémoires, grèves, manifestations, prises de position... Il reste maintenant à travailler en sorte que les faits correspondant aux théories qu'on a voulu faire accepter. Il faut que l'association étudiante fasse porter ses efforts sur le milieu étudiant lui-même: il lui faudra travailler à insuffler à ses membres l'esprit révolutionnaire et vilipender ceux qui y sont réfractaires. La tâche sera ardue et ingrate.

Cet esprit révolutionnaire, quel est-il? Précisément celui qui a présidé à l'apparition du concept de syndicalisme étudiant: l'amour et le respect du peuple. Il faut inculquer cet amour du peuple (peuple, plutôt que nation, qui est impersonnelle) à ces bourgeois (étudiants ou professeurs) qu'on trouve à l'université, de sorte que ça devienne leur raison de vivre et de lutter. Le but de la lutte, de la vie, réside dans la vie elle-même. Le bonheur ne réside pas dans la récompense pour un exploit, dans le profit qu'on en tire, mais dans l'esprit lui-même.

Jeune travailleur, l'étudiant doit accomplir un travail utile, productif. Il doit mettre immédiatement la main à la pâte. Ses recherches et travaux doivent pouvoir éventuellement servir au développement du Québec. Il ne doit pas se contenter d'un travail individuel, en rapport uniquement avec les résultats obtenus aux examens. Des équipes de travail devraient surgir spontanément, et chercher la solution aux problèmes qui se posent à notre société. Les professeurs eux aussi devraient mettre la main à la pâte. Enseigner d'une tribune est de tout repos; mais ce n'est pas de l'éducation. Les professeurs eux aussi devraient avoir cet esprit révolutionnaire et travailler à la croissance du Québec. La façon la plus normale serait sans doute de faire partie de ces équipes de travail... Alors pourrait-on parler d'une «communauté d'étudiants et de professeurs» qui a sa raison d'être dans le reste de la société.

Michel PELLETIER

ERRATUM

Dans la livraison du mardi 26 mars, l'auteur de l'article intitulé: «Les compagnies de fiducie» était Me Marcel Faribault, président du Trust général du Canada, et non pas Me Jean-Guy Cardinal, secrétaire de la même compagnie. — Nous nous excusons de cette erreur tout à fait involontaire.

La Faculté de Médecine présente en primeur

le DERNIER TÉMOIN

(Der Letzte Zeuge)

Un film de W. Staudte

Bébé... Assassinat... Industriel...
Maîtresse... Justice... Coupable...
Témoïn... Innocent... Hasard...

Il y a quelque chose de pourri dans le royaume de la justice

Judi le 4 avril 1963 - à 8.30 hres p.m.

En l'Auditorium Central de l'U. de M.

ADMISSION: \$2.00 ÉTUDIANTS: \$1.00

La vente des billets se fera à l'entrée.

LA SOCIÉTÉ DES TABACS QUÉBEC INC.

vous présente

La Québécoise

FILTRE

création canadienne-française

Exigez-la...

Incidence de l'éducation sur l'économie

Dans un reportage spécial sur le Québec d'aujourd'hui, le Financial Post appelait « *résolution silencieuse* » les rapides transformations que notre société connaît présentement. Les Canadiens-français n'entendent plus jouer un rôle simplement culturel et politique au sein de la Confédération. Ils se sont éveillés à l'économie, ont pris conscience de son importance et entendent mettre à son service leur force politique traditionnelle. Tout problème prend désormais pour eux une dimension économique. Pour convaincre les citoyens québécois de la nécessité d'une réforme, il suffit presque de la leur présenter comme une « *bonne affaire* » pour la collectivité, du point de vue économique. Cette « *révolution* » de la mentalité a atteint le domaine de l'éducation, et on ne conçoit plus l'éducation de la même façon que précédemment.

L'éducation un investissement

Il y a à peine dix ans, l'éducation n'avait d'importance qu'en tant que nécessité culturelle. La transmission des valeurs traditionnelles aux jeunes générations était

indispensable à la survie de notre culture. C'est ce qui motivait l'Etat à s'intéresser un peu au domaine de l'éducation. Mais son rôle ne devait être rien plus qu'accessoire. L'éducation n'était que de la seule compétence de l'Eglise et des parents. En pratique, l'Etat québécois offrait le triste spectacle de la démission totale dans le domaine.

D'autre part, comme à peu près tout le reste, le sentiment national était sclérosé. Ce n'était donc pas ce qui motivait le jeune Canadien-français à faire des études. Sa seule motivation était son intérêt personnel : c'était l'ère du « *Qui s'instruit s'enrichit* ». On ne reconnaissait pas à l'éducation une fonction économique ou sociale. Aujourd'hui, par opposition, on est amené de plus en plus à concevoir l'éducation en rapport avec sa fonction économique. L'éducation est une condition essentielle de croissance économique : l'Etat doit y jouer un rôle de premier plan. « *L'investissement dans le capital humain* », le passage du « *cheap labour* » au « *skilled labour* », est une condition essentielle de croissance. L'époque « *cheap labour* », qui a caractérisé le Québec pendant de longues années, est péri-

mée. Aujourd'hui nous nous engageons résolument dans l'époque du « *skilled labour* ». Voilà ce que déclarait le ministre de la Jeunesse (de l'Education) à des industriels.

Le présent Gouvernement, et avec lui le peuple qui l'a d'abord porté au pouvoir à cause de son programme électoral en matière d'éducation, conçoit donc l'éducation comme un « *investissement* » dans cette matière première qu'est le « *capital humain* ». L'éducation est un facteur de croissance économique au même titre que l'électricité ou un bon réseau de routes. L'Etat ne doit pas hésiter à y investir. On a besoin d'une main d'oeuvre qualifiée ; on doit se hâter de la « *produire* » et accepter d'en payer le prix.

Education et rendement du capital investi

Malheureusement le Québec vient à peine de séveiller à l'économie. Bien d'autres secteurs de notre économie nécessitent un développement accéléré, par conséquent l'investissement de capital. Or, par son incidence économique, l'éducation s'insère dans l'ensemble de la conjoncture et en est dépendante. « *(En investissant dans l'éducation), il faut le reconnaître, nous prenons un risque calculé : celui de remplacer le chômage de la main-d'oeuvre « à rabais » par un chômage technologique, situation où une main-d'oeuvre hautement qualifiée ne peut trouver l'emploi correspondant à ses capacités. Mais nous ferons échec à ceci en assumant dans l'avenir une coordination aussi étroite que possible entre l'offre et la demande, entre la production de nos écoles techniques et professionnelles et les besoins du marché du travail* », affirmait M. Gérin-Lajoie dans la même allocution que précédemment.

Pour arriver à cette « *coordination étroite entre l'offre et la demande* », M. Gérin-Lajoie se propose de faire sienne la recommandation du Comité d'étude sur l'enseignement technique qui suggère que « *des représentants autorisés du monde de l'industrie soient appelés à participer de façon organique et régulière à la préparation même des programmes d'études, dans les cadres d'un Conseil supérieur de l'enseignement technique qui en serait chargé* ». Il est à prévoir qu'une telle formule se généralise au Ministère de la Jeunesse, M. Gérin-Lajoie attendant le rapport de la Commission Parent avant de se prononcer.

Quoique la formule soit très intéressante pour arriver à l'élaboration de programmes bien adaptés aux besoins de notre société, ces représentants de l'industrie n'arriveraient jamais à déterminer l'ordre de priorité qui s'impose dans le développement de notre système d'enseignement. Ils ne

jouiraient pas du recul nécessaire pour pouvoir prévoir à l'avance les besoins tant quantitatifs que qualitatifs de notre marché du travail. Des statisticiens seuls disposent des méthodes d'analyse nécessaires à une telle planification. En plus de ces représentants de l'industrie, le Ministère devrait donc s'adjoindre de tels spécialistes pour établir dans quels secteurs le développement devrait être accéléré. Grâce à ces haut-fonctionnaires, l'Etat risquerait moins d'investir là où point n'est besoin.

Le rôle du Conseil d'orientation économique

Mais il n'est pas tout de planifier à l'intérieur du système d'éducation. Pour gagner le temps perdu, la planification s'impose pour l'ensemble de notre économie. Malheureusement le Québec ne dispose pas d'une source intarissable de capital. Ici encore il faudra se résoudre à établir un ordre de priorité, et c'est au Conseil d'orientation économique que revient cette tâche. C'est lui qui, en définitive, indiquera au Gouvernement si le projet d'un complexe sidérurgique doit passer avant tel autre projet.

Or le Conseil ne pourra arriver à une conclusion sans avoir tenu compte de la main-d'oeuvre disponible. S'il estime que tel secteur de notre économie doit absolument connaître un développement accéléré, et que par ailleurs, nous ne disposerions pas de la main-d'oeuvre nécessaire, il devra recommander que tel secteur de l'enseignement ait la même priorité que le projet qu'il est destiné à rendre possible.

L'éducation est donc indissociable de toute la conjoncture. Il est indispensable que des spécialistes répartissent les investissements entre l'éducation et les autres secteurs de l'économie. Il ne me souvient pas d'avoir vu que le Conseil doit prendre en considération l'éducation lors de ses études sur la conjoncture ; serait-il opportun que le Gouvernement fasse entrer explicitement l'éducation parmi les préoccupations du Conseil ? Ce n'est que depuis récemment qu'on considère l'éducation comme un secteur de l'économie, et on l'oublie facilement. Pour être vraiment l'organe suprême de la planification, le Conseil d'orientation doit tenir compte de l'éducation. On ne peut investir dans l'éducation, sans tenir compte des besoins de la société en main d'oeuvre, ni consacrer des capitaux à l'éducation sans considérer les besoins en capitaux des autres secteurs de notre économie.

Rendement du capital et justice sociale

Appliquer les principes ci-haut énoncés nous amènerait à substituer un capitalisme d'Etat à un capitalisme de type libéral. L'Etat

doit procéder à telle réforme, parce qu'elle promet d'être profitable. Ce n'est plus l'individu qui empêche les profits, c'est l'Etat, au nom et pour tous. Peut-on vraiment parler de « *révolution* » si tel est le cas ? Certes pas.

Sans doute une telle évolution entraînerait un plus grand bien-être matériel de la plupart des québécois, grâce à une utilisation plus rationnelle de nos ressources naturelles et humaines. Mais une telle croissance économique n'est pas le gage d'une plus grande justice sociale. Il continuerait sans doute d'exister des victimes du système.

Or il est du devoir de l'Etat de se soucier de justice sociale ; il ne peut restreindre son action au seul domaine de l'économique. Celle-ci doit être au service du bien-être humain, et non seulement matériel de tous les citoyens. Malgré sa fonction économique importante, l'éducation en particulier a une très grande incidence sociale. Lorsqu'on planifie dans le domaine de l'éducation, on manipule des destinées humaines. Sans éducation, un individu peut difficilement se rendre utile à la société, i.e. y trouver place. Malgré ses prestations d'assurance-chômage, le chômeur n'est pas heureux parce que la société le rejette ni plus ni moins. L'Etat ne peut ignorer cet aspect en répartissant le capital disponible entre les divers secteurs qui nécessitent un investissement. On ne doit pas manipuler le « *capital humain* » comme on manipulerait une denrée quelconque.

L'étudiant et l'esprit révolutionnaire

C'est cette considération humanitaire qui provoqua le réveil du milieu étudiant il y a six ou sept ans. Les étudiants proclamèrent la démocratisation de l'enseignement. L'objectif à atteindre par notre société, et la gratuité scolaire comme le seul moyen d'y arriver. Ils se fondaient sur les grands principes de la démocratie pour mettre de l'avant leurs idées, mais pour convaincre le plus de gens possibles, ils ne négligèrent pas les arguments d'ordre économique. C'est ainsi qu'ils prirent conscience de leur force, et aussi du rôle important qu'ils sont appelés à jouer pour le progrès de notre société. Or pour celle-ci, à l'époque, les étudiants n'existaient pas ; ils n'avaient aucun statut social. Ils résolurent de se faire reconnaître comme classe sociale par cette société, tout comme les ouvriers y ont réussi par le moyen du syndicalisme.

Les mots « *syndicalisme étudiant* » apparurent. Désormais la société devrait voir en l'étudiant un « *jeune travailleur* », accomplissant un travail, utile, profitable, nécessaire, indispensable. Conséquemment, les étudiants ont droit à certains égards. Ce fut l'ère

(Suite à la page 11)

CINÉ-CAMPUS

en Première Américaine
"ADIEU PHILIPPINE"
une comédie de Jacques Rozier



Yveline Céry, Stefania Sabatini et Jean-Claude Aimini dans ADIEU PHILIPPINE. Quittons notre laconisme habituel pour dire que, présenté en séance privée, le premier long métrage de Jacques Rozier a été, pour nous et nos confrères de la Presse, la plus belle surprise de cet automne. Ce film vient à point pour prouver à tous, de magistrale façon, que le jeune cinéma français est loin d'avoir dit son dernier mot : certains même le considèrent comme l'oeuvre la plus représentative de la N.V., jusqu'à ce jour, et sa réussite la plus convaincante.

Cahiers du Cinéma

Court-métrage : UN CHIEN ANDALOU de Luis Bunuel
Samedi, le 30 mars - à 8.30 hres p.m.
à l'auditorium de l'U. de M.